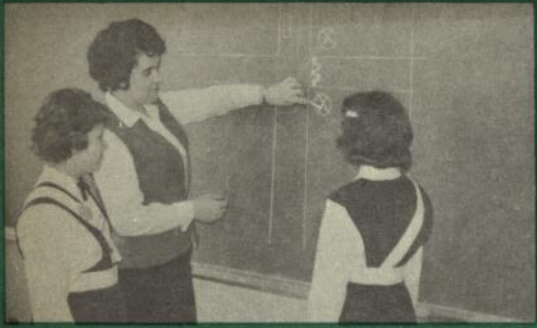


1156

LB
2865
G85
1964

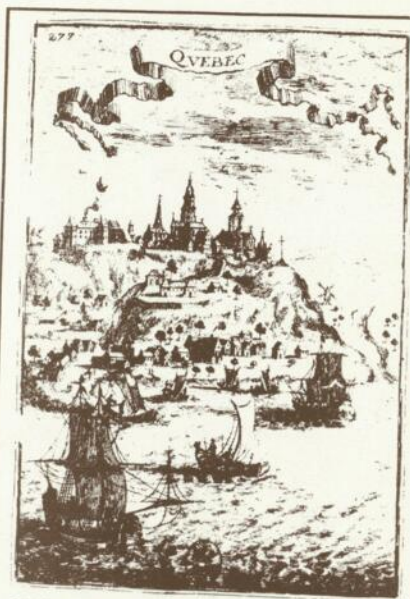


GUIDE des BRIGADES SCOLAIRES



**COMMENT
ORGANISER
et DIRIGER
UNE BRIGADE
SCOLAIRE
DE SÉCURITÉ**





Bibliothèque Nationale du Québec

GUIDE des BRIGADES SCOLAIRES



**COMMENT ORGANISER ET DIRIGER
UNE BRIGADE SCOLAIRE DE SÉCURITÉ**



GUIDE
des
BRIGADES
SCOLAIRES

Droits réservés

"American Automobile Association"

et

Club Automobile Québec

1964

LB

2865

G 85

1964

AVANT-PROPOS

Dans un nombre sans cesse croissant de villes et d'agglomérations de l'Amérique, les parents envoient maintenant leurs enfants à l'école avec moins de crainte. Ils savent que les Brigades scolaires, partout où elles existent, sont à l'oeuvre pour protéger les jeunes écoliers des dangers qui les menacent chaque fois qu'ils doivent traverser la rue.

La confiance de ces parents est justifiée. Dans le groupe des jeunes de 5 à 14 ans que les brigades ont pour mission de protéger particulièrement, on a observé une très forte diminution des accidents depuis qu'elles existent, soit depuis au-delà de 40 ans aux Etats-Unis et 25 ans au Canada. Le mouvement prend de l'ampleur chaque année et aujourd'hui il s'étend à plus de vingt pays étrangers.

Les Clubs automobiles reçoivent de plus en plus de rapports indiquant qu'aucun accident n'est survenu aux intersections confiées à la garde de brigadiers.

Depuis quelques années, l'apparition des autobus scolaires pour le transport des écoliers est venue augmenter les risques d'accidents d'autant que plusieurs automobilistes ne respectent pas la loi qui défend de croiser ou de dépasser un autobus scolaire immobilisé dont les feux clignotants sont en marche. Là encore, les brigades scolaires peuvent rendre d'immenses services puisque, en plus de protéger les écoliers aux abords des autobus, les brigadiers voient au bon ordre à l'intérieur, préviennent les accidents de toutes sortes et peuvent aider le chauffeur dans les cas d'urgence.

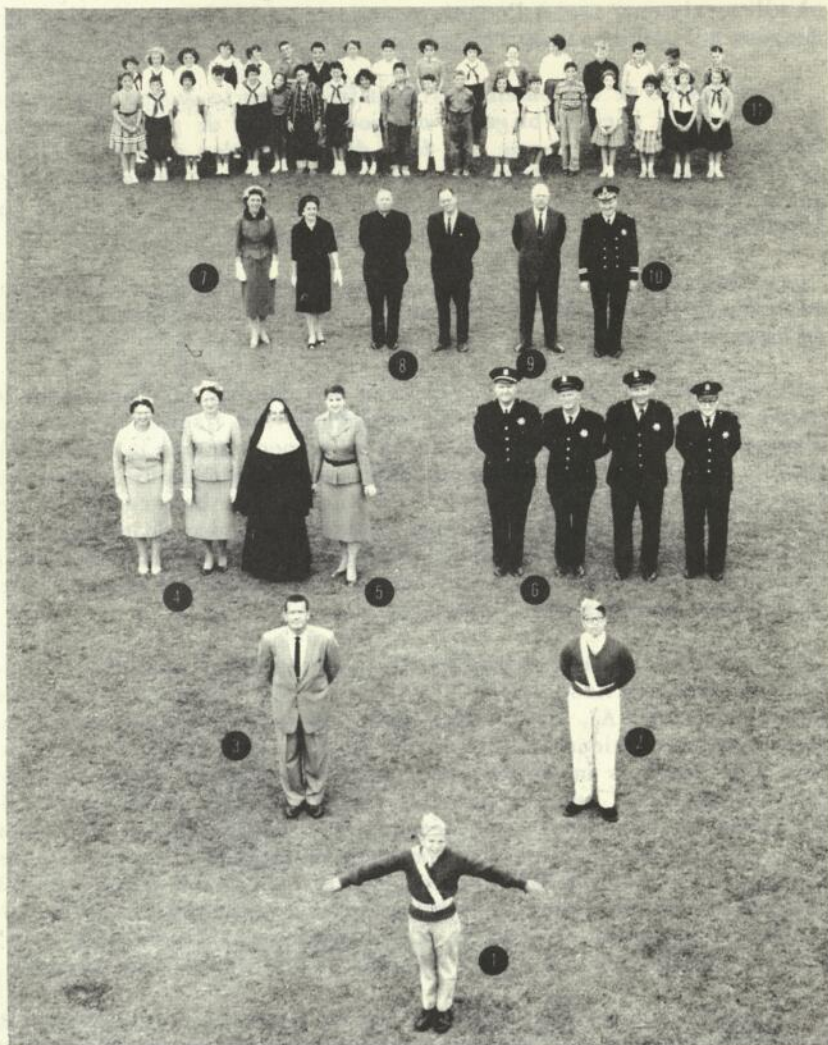
Organisées et stimulées par les Clubs Automobiles affiliés à l'"American Automobile Association" (AAA) et à la "Canadian Automobile Association" (CAA), les brigades scolaires sont devenues aujourd'hui une institution nationale qui jouit de beaucoup de prestige et qui constitue l'un des plus importants moyens de protection et d'éducation de la jeunesse. Les Clubs Automobiles leur fournissent gratuitement l'équipement et la documentation nécessaires, montrent aux écoliers des films explicatifs sur le fonctionnement d'une brigade et dispensent les instructions appropriées pour la mettre en marche. L'on estime à environ un million le nombre de brigadiers scolaires que les Clubs Automobiles ont aidés et équipés. Ces brigadiers protègent plus de 25 millions d'écoliers fréquentant environ 40,000 écoles, en Amérique.

Ce manuel a été préparé dans le but de favoriser l'organisation de nouvelles brigades et d'améliorer en l'uniformisant le fonctionnement des brigades déjà existantes. De nombreux organismes, tant des Etats-Unis que du Canada, ont contribué à sa conception, à sa rédaction et à sa diffusion. La présente édition française, revue et corrigée, est encore une fois l'oeuvre du Club Automobile Québec et les photos qui y apparaissent ont été prises dans divers centres du Québec. Nous en recommandons la lecture à tous ceux qui ont charge d'une brigade ou qui envisagent de s'en occuper activement. Elle leur facilitera la tâche d'aider les jeunes à se protéger et à protéger les autres, à acquérir un sens des responsabilités, et à devenir ainsi de meilleurs citoyens.

Le CLUB AUTOMOBILE QUEBEC

LA BRIGADE SCOLAIRE ...

UNE OEUVRE COMMUNAUTAIRE



Les Brigades scolaires de sécurité dont les membres montent la garde aux intersections situées à proximité des écoles sont le résultat d'une action concertée de plusieurs organismes communautaires en vue de protéger et d'éduquer l'écolier qui doit voyager de l'école au foyer. Chacun de ces groupes est en conséquence responsable du succès de ces brigades et des nombreuses vies qu'elles ont sauvées. La photo qui précède illustre bien cette oeuvre communautaire.

(Photo extraite du MOTORLAND, gracieuseté de la "California State Automobile Association")

1. LE BRIGADIER

Pose typique du membre des brigades scolaires dont l'effectif groupe tout près d'un million d'écoliers en Amérique. Pour en faire partie, l'élève doit déployer des qualités de chef, inspirer confiance et avoir une bonne conduite. Grâce à cette fonction, il acquiert vite le sens des responsabilités. A tous les jours, durant l'année scolaire, les brigadiers et les brigadières montent la garde aux intersections. En donnant de leur temps à cette bonne cause, ils montrent à leurs compagnons de précieuses règles de sécurité.

2. LE CAPITAINE DE BRIGADE

Le capitaine de brigade est choisi par les brigadiers. Il doit s'assurer que toutes les intersections sont gardées, il tient le registre des présences et voit à ce que les brigadiers suivent les règles, il vérifie les uniformes et l'équipement et, en général, se porte garant du bon fonctionnement de sa brigade.

3. LE SURVEILLANT DE BRIGADE

Le surveillant de brigade est un membre du corps enseignant de l'école et il a la responsabilité de diriger toutes les activités de la brigade. L'efficacité et la valeur de la brigade dépendent plus de lui que de toute autre personne puisqu'il est en contact quotidiennement avec les membres.

4. LES ASSOCIATIONS PARENTS-MAÎTRES

Les parents, par l'entremise de ces associations, travaillent avec les élèves et les instituteurs à coordonner les activités de la brigade.

5. LES PRINCIPAUX OU DIRECTEURS D'ÉCOLE

Le principal ou directeur d'école surveille le travail du surveillant de brigade, assiste aux assemblées de brigadiers et guide ceux qui ont à organiser une activité spéciale quelconque servant à honorer les brigadiers. Il a aussi la responsabilité de tenir le corps enseignant au courant du travail de la brigade et de rappeler aux écoliers la nécessité d'obéir aux ordres de la brigade.

6. LA POLICE

Pour que le travail de la brigade soit le plus efficace possible il est recommandable de s'assurer le concours de représentants de la police qui peuvent, conjointement avec les instituteurs, analyser les dangers de la circulation, déterminer les intersections les plus dangereuses et trouver les moyens d'atténuer ces dangers. Ces derniers surveillent aussi l'entraînement des brigadiers à chaque école et ainsi contribuent à inspirer à l'étudiant le respect du policier et le désir de collaborer avec lui.

ORGANISMES DE SOUTIEN

Les organismes de soutien ont un rôle important à jouer pour assurer le succès des brigades. Les Commissions scolaires aident à faire naître chez l'élève un intérêt pour la brigade et coordonnent l'entraînement des brigadiers. Les corps policiers fournissent des officiers qui surveillent l'entraînement et aident au besoin. Le Club Automobile régional organise la brigade, présente des films documentaires qui expliquent l'utilité et le fonctionnement, et fournit gratuitement l'équipement nécessaire. Les associations Parents-Maitres encouragent les brigadiers en leur organisant des fêtes ou des excursions et en leur présentant des récompenses. En certains endroits, ce sont les clubs sociaux ou les autorités municipales qui voient à ce dernier point. La photo (page 4) représente tous ces organismes comme suit:

7. ASSOCIATIONS PARENTS-MAÎTRES

Les présidents de comité de sécurité dans les écoles sont en mesure d'aider au bon fonctionnement d'une brigade.

8. LES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES

Les directeurs d'écoles fixent les directives qui doivent régir les activités de la brigade.

9. LA "CANADIAN AUTOMOBILE ASSOCIATION" (CAA) ET LES CLUBS AUTOMOBILES AFFILIÉS (aux Etats-Unis, l'"American Automobile Association")

Des représentants de ces clubs organisent la brigade en étroite collaboration avec les autorités scolaires et policières et mettent au point un programme approprié d'éducation sécuritaire.

10. LES CHEFS DE POLICE

Les chefs de police au Canada et aux Etats-Unis se rendent compte de la valeur et de l'importance d'une bonne brigade et lui donnent généralement un solide appui moral.

11. LES ÉCOLIERS QUE LA BRIGADE A POUR MISSION DE PROTÉGER

Des millions d'écoliers au Canada et aux Etats-Unis sont protégés par des brigadiers à chaque jour de l'année scolaire.

QU'EST-CE QU'UNE BRIGADE SCOLAIRE DE SÉCURITÉ ?

La Brigade scolaire de sécurité est un organisme formé de garçons et filles judicieusement sélectionnés parmi les écoliers des classes primaires supérieures et du cours secondaire dans le but de protéger leurs compagnons de classe contre les accidents de la circulation.

En principe, le travail de ceux qui forment la brigade consiste à *rappeler aux écoliers les règles de sécurité apprises en classe* et à veiller à ce qu'ils ne traversent une rue qu'au moment où la circulation le permet sans danger. L'école est le quartier-général de la brigade. De façon générale, le travail de la brigade doit être considéré comme une activité extra-scolaire. Les autorités scolaires autorisent la formation de la brigade; les professeurs et le directeur en choisissent les membres et un professeur agit en qualité de surveillant ou "superviseur".

Toutefois, la Brigade scolaire de sécurité est avant tout une entreprise communautaire parce qu'elle contribue en fait à empêcher les accidents tout en formant des chefs de file et de bons citoyens. Il s'impose donc, en toute logique, que les organismes d'entraide ou de bien commun participent à sa mise en oeuvre et aident à son bon fonctionnement. Dans presque tous les centres du Québec où il existe une brigade scolaire, c'est le Club Automobile Québec (CAA-AAA) qui l'a mise sur pied, à la demande de la Commission scolaire de l'endroit et en collaboration avec les autorités policières.



Des milliers d'écoliers en Amérique sont au poste chaque jour afin de veiller à la sécurité de leurs compagnons de classe.



En maints endroits, la police provinciale et la police municipale contribuent aussi à cette oeuvre. Ayant sans cesse affaire aux problèmes de circulation urbaine et rurale, les autorités policières sont en mesure d'aider efficacement au travail des brigades scolaires et d'en orienter la marche.

Il faut que les enfants obtiennent de leurs parents l'autorisation de faire partie de la brigade. Ceux et celles qui sont choisis pour en faire partie sont alors soigneusement instruits de leurs devoirs. Communément appelés brigadiers, ces jeunes se voient remettre une ceinture-bandoulière sur laquelle on épingle un insigne ou écusson qui permet de les distinguer et qui sert aussi à attirer l'attention des automobilistes dont la collaboration est essentielle.

A tous les jours de classe, les brigadiers doivent être au poste qui leur a été désigné au moins quinze minutes avant le début de la classe; ils doivent être de retour à leur poste à la sortie et y rester jusqu'à ce que tous les élèves soient passés. Les brigadiers s'engagent à accomplir fidèlement leur devoir et à donner le bon exemple en observant eux-mêmes les règles de sécurité qui s'appliquent au piéton. Au moyen d'instructions en classe et de causeries périodiques, les autres élèves de l'école sont instruits des devoirs du brigadier et de la protection qu'il leur accorde.

D'une façon constante, les brigadiers aident à leurs compagnons de classe, les guident et les protègent des dangers sans cesse accrus de la circulation. Pour que leur travail demeure efficace, la surveillance de la brigade est confiée à un professeur choisi par le principal ou le directeur de l'école. Ce surveillant doit rendre compte aux autorités de la façon dont chaque brigade accomplit son travail. Un capitaine et un ou plusieurs lieutenants, choisis parmi les brigadiers, ont pour mission de faire quotidiennement l'inspection de la brigade et de veiller à son bon fonctionnement sous la direction du surveillant ou superviseur.

À QUI PROFITENT LES BRIGADES SCOLAIRES ?

Bien que le but premier d'une brigade soit de rappeler aux écoliers les règles de prudence qu'ils doivent observer en traversant les rues et de les protéger contre les accidents de circulation, l'école elle-même profite directement de la présence d'une brigade de sécurité car elle permet à des jeunes en pleine période de croissance d'employer à bon escient un excédent d'énergie qui leur est propre. Là où la brigade est organisée et dirigée comme il faut, elle incite les élèves à se mieux comporter et à mieux travailler, et cela s'applique non seulement aux brigadiers mais aussi à ceux qui aspirent à le devenir. Car le privilège d'être choisi à ce poste est très convoité par les élèves qui y voient une marque évidente de supériorité puisqu'on n'accorde ce privilège qu'à ceux qui ont les qualités requises.

Les éducateurs perspicaces considèrent ce mouvement comme un excellent moyen de formation qui aide à développer le caractère et la personnalité des jeunes et à mettre en valeur leurs qualités de chef tout en les préparant à être de meilleurs citoyens. C'est du civisme appliqué. Aussi, peut-on lire dans l'une des publications de la "National Commission on Safety Education" ("National Education Association"), aux Etats-Unis, que: "Les brigades... peuvent contribuer à accroître vos succès scolaires en vous permettant de mieux former les enfants et les jeunes gens... Tout le temps que la brigade exerce ses activités, elle assure un excellent moyen de promouvoir l'éducation civique... Les brigades confèrent à tout le corps étudiant une attitude protectrice à l'endroit des plus jeunes... Il ne faut pas oublier que le motif premier qui est à l'origine des brigades scolaires de sécurité est d'assurer une riche expérience éducative à tous ceux qui en deviennent membres; elles contribuent également à rappeler à l'ensemble de la population scolaire les saines pratiques de sécurité..."

AVANTAGES POUR LES ÉCOLIERS

En classe, les écoliers devraient apprendre les règles que doivent observer les piétons au milieu de la circulation. Dans la rue, les brigadiers veillent à ce que ces règles soient appliquées aux endroits où ils sont de garde. Par la répétition continuelle des mêmes gestes et des mêmes mesures préventifs, on en crée rapidement l'habitude chez le jeune piéton. Une fois fermement établies, ces bonnes habitudes sont instinctivement mises en application chaque fois que l'on a à traverser une intersection. Il en découle que l'influence de la brigade s'étend bien au-delà des intersections où ses membres sont de garde. Et le fait est que des milliers de villes et villages ont adopté la brigade scolaire et que plusieurs rapportent d'importantes diminutions dans le nombre des accidents qui surviennent à des enfants d'âge scolaire.



Une institutrice indique à de jeunes écolières le chemin le plus sûr pour se rendre au foyer et revoit avec eux les intersections gardées par des brigadiers.

AVANTAGES POUR LES BRIGADIERS

En un sens, on peut dire que la vie de ses compagnons de classe dépend pour une bonne part du brigadier qui accepte de bon gré ses responsabilités. On lui enseigne à être ponctuel et attentif dans ses fonctions. Il s'ensuit que la brigade sert à lui inculquer le sens du devoir et des responsabilités, à mettre en valeur ses qualités de chef de file et à faire naître chez lui un esprit communautaire, c'est-à-dire le sens des obligations de chacun envers la société - qualités qui, toutes, sont essentielles à tout citoyen d'un pays démocratique.

Plusieurs personnalités éminentes de la politique et de l'enseignement ne tarissent pas d'éloges à l'égard des brigades scolaires de sécurité:

"Nous sommes particulièrement fiers de vous, garçons et filles, qui agissez comme brigadiers scolaires... Les vies que vous épargnez, souvent sans vous en rendre compte, témoignent de votre excellente éducation... Continuez dans cette très bonne voie", disait l'ancien vice-président Nixon, des Etats-Unis. "... En plus d'épargner des vies et de prévenir de nombreux accidents le brigadier acquiert un nouveau sens des responsabilités de par la formation même qu'il reçoit de la brigade. Les relations d'amitié qui existent entre les membres de la brigade et les autorités policières sont un facteur de civisme d'excellent aloi", lit-on dans une des publications du ministère américain de l'éducation.

"... J'estime que les membres de cet organisme jouent un grand rôle au point de vue civique et qu'ils ont grandement contribué à la protection de leurs compagnons de classe contre les dangers de la route. Ils apportent aussi une importante contribution à l'application de la loi et je n'hésite pas à leur rendre le témoignage qu'ils méritent si bien", a dit le directeur J. - Edgar Hoover, du FBI.

AVANTAGES POUR LA COLLECTIVITÉ

L'un des plus pressants besoins de notre époque est d'obtenir du citoyen averti qu'il appuie les programmes d'amélioration de la circulation. Les membres des brigades sont mis au courant des efforts des autorités policières et municipales en ce sens et ils peuvent transmettre ces renseignements à leurs parents et à leurs voisins. Ils aident ainsi à créer une mentalité favorable envers ces autorités et un esprit de collaboration susceptible de les aider dans leurs efforts. En outre, ils contribuent à mieux faire connaître et apprécier les mesures prises pour résoudre les problèmes de circulation.

Par ailleurs, les municipalités et l'état, souvent à court de personnel pour assurer la protection des écoliers, sont bien aises d'accepter le concours des brigades scolaires de sécurité. Le public réclame beaucoup plus de mesures sécuritaires, telles que l'installation de signaux ou la présence d'agents de police, dans les centres où n'existent pas de brigades scolaires. Sans l'assistance de brigades, les services de la force constabulaire doivent se concentrer aux points les plus dangereux, ce qui peut laisser encore de nombreuses intersections sans protection.

QUI DOIT PROMOUVOIR ET AIDER LES BRIGADES SCOLAIRES?

Règle générale, les brigades scolaires de sécurité les plus efficaces sont celles qui reçoivent l'appui des quatre organismes suivants, agissant en étroite collaboration: la Commission scolaire, le personnel enseignant, le Club automobile et les autorités policières. Chacun de ces organismes ayant certaines fonctions bien précises à remplir, la bonne marche et le succès éventuel de la brigade dépendent dans une large mesure de la manière dont ces fonctions sont accomplies.

L'ÉCOLE

Dans les grands centres scolaires, c'est le préposé à l'éducation sécuritaire qui s'occupe de coordonner le travail de la brigade. Là où cette fonction est inexistante et dans le cas des écoles indépendantes, la direction des brigades incombe naturellement au principal de l'école ou aux personnes qu'il nomme pour accomplir cette tâche.

Le Principal doit nommer comme surveillant de brigade un instituteur qui aura la charge de cet organisme. L'expérience démontre que là où l'instituteur s'est offert volontairement pour accomplir ce travail, les résultats ont été meilleurs. L'instituteur (ou l'institutrice) en question doit être choisi pour l'intérêt qu'il porte à un travail de cette nature, pour ses aptitudes naturelles de chef et pour la considération dont il jouit auprès des élèves. Il travaille directement avec les brigadiers et il en dirige toutes les activités. Il doit surveiller constamment le travail de la brigade de telle sorte que le ou les chefs et les membres puissent déployer le maximum d'initiative, faire preuve d'habileté à diriger et accomplir un travail efficace. L'EFFICACITE et la VALEUR d'une BRIGADE DEPENDENT avant tout du SURVEILLANT qui la dirige.

Dans certains centres importants, on a trouvé avantage à tenir des réunions périodiques de tous les surveillants de brigade afin de leur permettre d'échanger des vues et d'uniformiser les méthodes de travail.

LES AUTORITÉS POLIÉIÈRES

Les autorités policières se rendent généralement compte des services que peut rendre une brigade de sécurité et elles lui accordent leur appui. La collaboration des autorités policières favorise l'acceptation et le respect, par les écoliers et les conducteurs, du brigadier dont la présence les rappelle à la prudence. En plusieurs endroits, des policiers ont pour fonction particulière de travailler avec les brigadiers. L'officier préposé à la coordination du travail des brigades devient vite l'ami et le conseiller des brigadiers et des autres écoliers. Il peut dès lors exercer une grande influence sur leur formation sécuritaire et civique.

LE CLUB AUTOMOBILE

Le Club Automobile contribue de plusieurs façons au succès des Brigades scolaires de sécurité. Il stimule l'intérêt des écoliers en exposant le programme des brigades. Il aide à établir la meilleure politique d'organisation. Règle générale, c'est lui qui fournit ou qui aide à obtenir l'équipement et la documentation nécessaires. Il collabore à la formation des brigadiers et à la supervision de leur travail. Des membres du personnel du Club Automobile donnent des causeries aux futurs brigadiers et aux autres élèves, leur montrent des films, donnent des démonstrations et des cours de formation afin d'améliorer le fonctionnement de la brigade. Dans certains centres, les représentants du Club Automobile font des relevés périodiques de contrôle pendant que les brigadiers sont de service. Ils stimulent l'intérêt de tous et aident à faire naître entre les membres l'esprit d'équipe nécessaire en félicitant les plus méritants ou en attribuant des certificats à ceux qui se sont le plus distingués.

Le Club Automobile organise aussi des réunions conjointes des divers groupes sociaux intéressés au bon fonctionnement des brigades et ses représentants y adressent la parole pour en souligner l'utilité, en mousser l'intérêt et susciter la collaboration de tous. Bref, le Club Automobile est en quelque sorte le moteur qui soulève l'intérêt de tous les intéressés envers la brigade, aide à la créer et en rend le travail efficace.

AUTRES ORGANISMES SOCIAUX

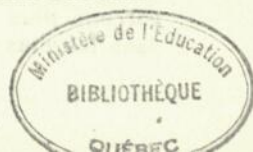
Dans plusieurs milieux, d'autres organismes sociaux comme les Conseils ou Ligues de Sécurité, les Associations Parents-Maîtres, les Clubs féminins, les Clubs sociaux et la Légion Canadienne peuvent apporter leur concours pour rendre le travail de brigades plus efficace et les faire mieux connaître du grand public.

COMMENT ORGANISER UNE BRIGADE SCOLAIRE

OBTENIR L'AUTORISATION DES AUTORITÉS SCOLAIRES

La première démarche à faire pour mettre sur pied une brigade est d'obtenir l'approbation et l'appui des autorités scolaires après leur avoir clairement expliqué la nécessité d'une brigade et en avoir fait comprendre le but et le fonctionnement.

La Commission scolaire intéressée doit donc faire parvenir au Club Automobile une résolution en bonne et due forme sollicitant son aide pour la formation d'une brigade.



OBTENIR LA COLLABORATION DES GROUPES INTÉRESSÉS

Une collaboration active est à souhaiter de la part, des autorités policières de l'endroit, de l'association Parents-Maitres s'il en existe une, des journaux locaux ainsi que des postes de radio et de télévision, afin d'éveiller l'opinion publique et de l'amener à appuyer l'institution d'une brigade et la continuation de son oeuvre.

DÉTERMINER LE NOMBRE DE BRIGADIERS REQUIS ET LES ENDROITS QU'ILS SERONT APPELÉS À SURVEILLER

L'on doit effectuer un relevé de toutes les intersections et passages pour piétons situés dans le voisinage de chaque école afin de pouvoir déterminer les endroits où la protection de la brigade s'avère nécessaire. On devra faire ce relevé aux moments de la journée où les écoliers se rendent à l'école ou en reviennent et ce, à tous les jours de la semaine scolaire.

Il se peut qu'une intersection particulièrement dangereuse requière la présence de plus d'un brigadier. Il arrive aussi que les intersections les plus dangereuses se trouvent à plusieurs coins de rue de l'école. Il ne faut pas oublier ces points.

Il y a des intersections où la circulation est tellement forte qu'il serait déraisonnable et même dangereux d'en confier la garde à des brigadiers. Pour savoir si une intersection convient au rôle de la brigade, il s'agit de vérifier s'il s'y produit des intervalles assez fréquents dans la circulation pour permettre aux enfants de traverser la rue sans danger. La brigade ne peut accomplir l'impossible et il existe des intersections qui exigent des feux de circulation et même un agent de police. Les brigadiers ne doivent travailler qu'à des endroits où ils peuvent le faire sans inconvénient car il convient de ne pas perdre de vue leur jeune âge.

Aux heures d'entrée, que ce soit le matin ou le midi, les brigadiers se placent du côté de la rue opposé à celui vers lequel se dirigent les enfants. A la sortie, c'est le contraire, ils doivent être postés du côté le plus rapproché de l'école. On pourra, à l'occasion, constater qu'il vaut mieux NE PAS utiliser le même passage à l'aller qu'au retour en raison, par exemple, de fluctuations particulières qui peuvent affecter le débit de circulation.

SELECTION DES BRIGADIERS

Une fois que le nombre de postes à surveiller a été établi, il s'agit de déterminer le nombre de brigadiers nécessaires et d'en faire le choix parmi les élèves. La formule de sélection peut varier avec chaque école. La meilleure méthode est, en somme, celle qui assure un choix de brigadiers vraiment compétents. Dans la plupart des cas, il vaut mieux les choisir parmi les élèves les plus avancés de l'école bien que des circonstances exceptionnelles puissent justifier le choix de garçons plus vigoureux ou plus âgés, mais d'aptitudes équivalentes, dans les classes inférieures:

Les qualités à rechercher sont:

- a/ Aptitudes à diriger
- b/ Sens des responsabilités
- c/ Ponctualité
- d/ Un intérêt marqué pour la sécurité
- e/ Obéissance aux règlements
- f/ Modération dans l'exercice de l'autorité
- g/ Assiduité
- h/ Courtoisie
- i/ Respect des autres écoliers
- j/ Inclination à rendre service

Certaines écoles font le choix de deux groupes complets de brigadiers. Ensuite, soit que chacun des groupes alterne aux postes de garde, soit que l'un serve de réserve en cas d'absences chez les réguliers. De toute façon, il est essentiel d'avoir des membres qui puissent prendre la relève au besoin.

OBTENIR LE CONSENTEMENT DES PARENTS

L'acceptation par l'élève de faire partie de la brigade doit être absolument volontaire. C'est un honneur qu'ordinairement les jeunes recherchent beaucoup. Mais en aucune circonstance ne doit-on accepter un écolier qui n'a pas obtenu au préalable le consentement de ses parents ou gardiens. Il existe une formule spéciale qui sollicite le consentement des parents tout en leur expliquant les buts de la brigade et que vous pouvez vous procurer de votre Club Automobile (voir page 16). Cette formule contient aussi une demande d'admission dans la brigade et un engagement à respecter fidèlement et en toute circonstance les règles de sécurité du piéton. Mis au courant des services que peut rendre la brigade, les parents n'hésitent généralement pas à donner à leur enfant la permission demandée.

CHOIX DES OFFICIERS DE LA BRIGADE ET ESQUISSE DE LEURS DEVOIRS

Chaque brigade doit avoir un capitaine et au moins un lieutenant qui devient capitaine suppléant en cas d'absence du capitaine. Ce dernier doit être un jeune homme ou une jeune fille possédant des qualités de chef. Les officiers sont élus par les membres de brigade, avec l'approbation du principal de l'institution, ou ils sont choisis, après une période d'essai, par le directeur ou le surveillant de brigade. (Voir "Récompense au mérite", page 22). Ils sont habituellement en fonction pendant un semestre bien que, dans certaines institutions, l'on trouve préférable de raccourcir la période - un mois par exemple - afin de pouvoir donner à plus de brigadiers de valeur l'occasion de mettre à l'épreuve leurs qualités de chef dans la brigade.

Voici quelques-uns des devoirs du Capitaine:

1. Désigner un poste aux brigadiers.
2. Surveiller leur travail.
3. Tenir le registre des notes et des présences.
4. Faire l'inspection des intersections où des brigadiers sont de garde.



Club Automobile Québec



BRIGADE SCOLAIRE DE SÉCURITÉ

DEMANDE D'ADMISSION

Par la présente, je demande à devenir membre de la Brigade de

(Nom de l'Ecole)

Si je suis accepté, je promets d'observer l'engagement suivant ainsi que tous les autres règlements de la Brigade:

Etre à mon poste à l'heure.

Accomplir mon devoir fidèlement.

M'efforcer de prévenir les accidents et toujours donner le bon exemple.

Obéir à toutes les directives de mes supérieurs. Rapporter à qui de droit les pratiques dangereuses des écoliers.

M'efforcer de mériter la confiance de mes compagnons de classe.

Je m'y engage en signant:

.....
(Prénom et nom)

Date Adresse

APPROBATION DES PARENTS OU DU TUTEUR

Ayant lu l'engagement qui précède et comprenant les buts et réalisations des Brigades Scolaires de Sécurité, je consens, par la présente, à ce que mon garçon (ma fille) en fasse partie s'il (elle) est accepté (e).

.....
Parent ou Tuteur

Date.....

.....
Directeur / Directrice

La permission des parents est requise pour les élèves qui veulent entrer dans la brigade.

Au verso, le fonctionnement de la brigade est expliqué aux parents.

AUX PARENTS:

LA BRIGADE SCOLAIRE DE SÉCURITÉ

Votre enfant a exprimé le désir de "servir" avec la Brigade Scolaire. Ce service est volontaire, ouvert à tous ceux qui sont intéressés et signifie le sacrifice de quelques minutes chaque jour pour remplir son devoir fidèlement. Les membres sont choisis pour leur courtoisie, fidélité, intérêt à leur tâche, santé physique, attitude envers les autres et leurs résultats scolaires.

Les buts premiers de la Brigade Scolaire sont:

Aider à protéger les écoliers contre les accidents de circulation en se rendant ou revenant de l'Ecole.

Aider les enfants à prendre des habitudes sécuritaires sur les rues et voies publiques.

Développer chez les membres de la Brigade les qualités de chef et de citoyen dévoué au bien de la communauté.

Le devoir du Membre de Brigade consiste à rappeler aux écoliers les règles de prudence apprises en classe. Il doit voir à ce que les enfants traversent les rues seulement quand il y a une brèche suffisamment longue dans le flot de circulation.

Les Brigadiers reçoivent l'ordre de demeurer sur le trottoir aux intersections de leur Ecole. Ils n'ont pas le droit de contrôler la circulation. Ils aident à instruire et à diriger ces écoliers suivant les habitudes sécuritaires pour traverser les rues sur le trajet de la maison à l'école.

Les résultats obtenus par les Brigades dans d'autres villes et d'autres pays en ont prouvé la valeur.

Avec votre consentement, votre enfant apprendra à accepter des responsabilités qui aideront à former son caractère. Il aura aussi la chance de rendre service à ses compagnons écoliers et comprendra mieux les dangers que courent les piétons sur nos rues et routes publiques.

↑
RECTO

VERSO →

5. S'assurer que les brigadiers se tiennent sur le trottoir pour faire leur travail et ne descendent dans la rue que lorsqu'une auto stationnée les empêche de voir; veiller à ce qu'ils n'essaient pas de diriger la circulation.
6. Expliquer aux élèves les règles de sécurité routière s'appliquant aux piétons.
7. S'assurer que les brigadiers ne font jamais usage de signaux particuliers, drapeaux, pancartes ou sifflets dans l'accomplissement de leur tâche, **à moins que ces choses ne soient spécifiquement autorisées par des règlements locaux.**
8. Veiller à ce que chaque brigadier porte son équipement lorsqu'il est de faction et à ce que cet équipement soit tenu propre et en bon état.
9. Trouver un substitut à tout membre de la brigade qui est absent en demandant à son lieutenant de le remplacer ou occuper lui-même ce poste au besoin.

Le capitaine doit inscrire au registre les présences, les retards, les manquements au port de l'équipement. Dans nombre de brigades, on utilise le "Registre du Capitaine" (voir photo).

La plupart du temps, lorsque les membres de la brigade se montrent indifférents à leur travail ou ne semblent pas en comprendre le pourquoi, il faut en chercher la cause dans l'insuffisance des explications qui leur ont été données. Un membre bien instruit de son rôle et de ses devoirs fait habituellement un excellent brigadier.



L'on doit tenir des registres précis. Le "Registre du Capitaine" permet de tenir compte chaque jour de la présence, de la qualité du travail et de la tenue de chaque brigadier.

EN PLACE

Les brigadiers doivent être encouragés à venir le matin à l'école et à leur permettre d'acquiescer leur devoir. Le capitaine...

En tant que surveillant de son équipe, le capitaine pourra souvent mieux faire comprendre à un brigadier malhabile de quelle façon il faut agir en prenant lui-même charge d'un groupe d'écopliers et en lui montrant comment faire. Le capitaine et le brigadier peuvent alterner jusqu'à ce que le capitaine soit certain que son brigadier a bien compris.

Le capitaine doit relever immédiatement et vigoureusement tout manquement au devoir. Il importe surtout d'empêcher qu'un brigadier qui est de service cherche à s'amuser, à quitter son poste, ou se montre inattentif. Lorsqu'après un ou deux avertissements accompagnés d'instructions appropriées le brigadier concerné ne change pas ses manières d'agir, son cas doit être immédiatement soumis au Surveillant de brigade qui peut, si nécessaire, le suspendre de ses fonctions pour un certain temps. Si, après avoir été réintégré dans ses fonctions, il commet les mêmes fautes, on devra alors le renvoyer définitivement et en avertir ses parents ou son tuteur.

MANUEL DES BRIGADIERS



BRIGADES SCOLAIRES
DE SÉCURITÉ

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES



BRIGADES
SCOLAIRES
de SÉCURITÉ

Le MANUEL DES BRIGADIERS est un résumé du travail du brigadier et de la façon de l'accomplir.

Ce fascicule est conçu à l'intention du capitaine et de ses adjoints.

DÉTERMINER LES PÉRIODES DE GARDE

Les périodes au cours desquelles la brigade doit être de service sont déterminées au moment de la mise sur pied de la brigade — ou au début de l'année scolaire — et selon les besoins de chaque école. Dans la plupart des cas, il suffit d'une quinzaine de minutes de service avant l'ouverture des classes, et à la sortie, le midi et le soir, les brigadiers peuvent tout simplement précéder les élèves afin d'être les premiers rendus aux intersections qui nécessitent protection. Ils doivent rester à leur poste, à l'arrivée comme au départ, jusqu'à ce que tous les élèves non retardataires soient passés. Si les élèves de certaines classes partent plus tôt que d'autres, le directeur, avec ses professeurs, pourra décider s'il convient d'envoyer des brigadiers sans nuire à leurs études.



RAPPORT MENSUEL DE LA BRIGADE SCOLAIRE



Mois de 198...

Ecole

Ville

a) Effectif de la Brigade: Capitaine Lieutenants Sergents Membres Total

b) Date de l'Assemblée Mensuelle 19 Présences: Nombre de Membres

Officier de Police

(Nom)

	1er jour	2e jour	3e jour	4e jour	5e jour	6e jour	7e jour	8e jour	9e jour	10e jour	11e jour	12e jour	13e jour	14e jour	15e jour	16e jour	17e jour	18e jour	19e jour	20e jour	21e jour	22e jour	Total	
c) Nombre de Postes	Entrée																						Sortie	
d) Nombre de Brigadiers (àvez) en devoir	Entrée																						Sortie	
e) Nombre de Brigadiers (àvez) à leur poste	Entrée																						Sortie	
f) Nombre de Brigadiers (àvez) absents sans permission																								
g) Nombre de Brigadiers (àvez) en retard																								
h) Nombre de Brigadiers (àvez) ayant quitté leur poste sans permission																								
i) Nombre de Postes laissés sans surveillance																								
j) Violation des règles de sécurité par les membres de la Brigade																								
k) Accidents aux enfants de cette Ecole se rendant en classe ou à la maison																								
l) Brigadiers au poste	Sans écusson																						Sans écusson	
	Propres																						Propres	
m) Condition des ceintures	Sales																						Sales	

o) Périodes de service (moyenne en minutes): Entrée: M; Sortie: M.

p) Total d'heures données dans le mois pour la sécurité des Écoliers: heures.

Signé Capitaine de Brigade

Signé Professeur-Surveillant.

Gracieuseté de CLUB AUTOMOBILE QUÉBEC, C.P. 5600 Québec

Les renseignements inscrits chaque jour par le capitaine de brigade sur son registre mensuel permettent au surveillant de déceler en un coup d'oeil les déficiences existant dans le fonctionnement de la brigade.

BIEN RENSEIGNER LES BRIGADIERS AVANT DE LES METTRE EN PLACE

Les brigadiers doivent être instruits à fond de leurs devoirs avant de leur permettre d'occuper leur poste. Ils doivent connaître l'essentiel

du fonctionnement d'une brigade, c'est-à-dire l'endroit où ils doivent se tenir et la façon d'agir avec les écoliers. Ils doivent aussi apprendre ce qu'il faut entendre par une "accalmie" dans la circulation permettant de laisser traverser les écoliers sans danger. L'on devra aussi insister sur les dangers particuliers à certaines intersections ainsi que sur la nécessité de faire sans cesse preuve de vigilance



Les brigadiers doivent être bien préparés à accomplir leur travail.

Voici diverses formes d'entraînement à donner aux membres:

1. Explication des devoirs d'un brigadier donnée soit par le surveillant de la brigade, soit par un officier de police, soit par un représentant du Club Automobile.
2. Entraînement sur place – pendant au moins une semaine – sous la direction d'un brigadier expérimenté.
3. Faire lire et bien comprendre les instructions, écrites, que l'école aura rédigées à l'intention des nouveaux brigadiers.
4. Organiser une "clinique" spéciale au bénéfice des membres anciens et nouveaux. Une telle clinique peut avoir lieu dans une école en particulier ou dans un endroit central où plusieurs écoles du voisinage peuvent envoyer leurs brigadiers afin qu'ils puissent tous ensemble discuter de problèmes communs.
5. Montrer les films du Club Automobile sur l'organisation d'une brigade scolaire. Après la projection, organiser une discussion en groupe sur les méthodes indiquées dans les films et les moyens d'améliorer le travail des brigades.
6. Faire subir des examens écrits ou oraux préparés par le capitaine ou un comité formé de membres expérimentés de la brigade, afin de vérifier que chaque brigadier connaît et comprend ses devoirs.
7. Faire dessiner par chaque brigadier l'intersection qu'il doit occuper, y indiquant les dangers particuliers, les obstructions à la vue, les dispositifs de protection, etc. Par l'étude de ce travail, le brigadier devrait pouvoir élaborer un plan, par écrit, de ce qui doit être fait à cette intersection.
8. Faire assister les membres à un camp de formation de brigadiers si un tel camp existe dans la région. (Voir page 38)

INSTALLATION DE LA BRIGADE

Afin de bien faire comprendre aux membres de la brigade l'importance de la tâche qui leur incombe, il est bon de souligner par une cérémonie l'installation d'une nouvelle brigade – ou de nouveaux brigadiers chez une brigade déjà existante –. Assistent habituellement à cette cérémonie des représentants de la Commission scolaire, de l'autorité religieuse, municipale et policière, le directeur, principal ou supérieur de l'école, le professeur surveillant et le représentant du Club Automobile.

C'est au cours de cette cérémonie que se fait la remise des ceintures et écussons aux brigadiers. Quelques-uns des dignitaires présents adressent alors la parole pour encourager ces jeunes et souligner l'importance de leur rôle. Il est très recommandable aussi que des représentants de la presse, de la radio et de la télévision soient présents afin de faire connaître l'événement au grand public.

SUIVRE LES ACTIVITÉS DE PRÈS

Il est de la plus haute importance que le travail des brigades soit constamment suivi de près. EN FAIT, C'EST L'UNIQUE MOYEN D'EN OBTENIR DES RÉSULTATS SATISFAISANTS. Le surveillant de brigade doit donc, dans la mesure du possible, exercer un contrôle sur les opérations de la brigade. Il doit aussi stimuler et encourager les membres et les aider à solutionner les problèmes à mesure qu'ils se présentent. Les autorités policières et les représentants du Club Automobile contribuent également à entretenir le moral des équipes en les visitant et en les encourageant à bien accomplir leur travail, en corrigeant gentiment leurs erreurs et en leur fournissant au besoin des renseignements susceptibles d'améliorer leur savoir-faire.

Toutes les équipes doivent se sentir appuyées et lorsqu'un brigadier fait rapport d'une violation de règlements, des sanctions doivent être imposées. Rien ne sape davantage le bon vouloir et l'efficacité d'une brigade que l'attitude indifférente de ceux dont c'est le devoir d'en appuyer la tâche.

La tenue d'un registre des présences et du "rendement" des brigadiers par le capitaine ou ses lieutenants permet de suivre de près le fonctionnement de la brigade. Le capitaine doit s'en inspirer pour faire ses rapports mensuels.

Des réunions des brigadiers doivent avoir lieu régulièrement. La plupart des brigades en tiennent une chaque semaine sous la présidence du capitaine ou du surveillant. La présence d'un officier de police ou d'un représentant du Club Automobile à ces réunions, au moins une fois par mois, contribue à en rehausser le caractère, à augmenter l'intérêt des jeunes et à leur montrer que l'on s'occupe d'eux et du mouvement.

RÉCOMPENSE AU MÉRITE

L'un des meilleurs moyens d'inciter les brigadiers à bien accomplir leur travail est de leur attribuer des points et de récompenser les plus méritants. En tenant ainsi compte du rendement de chaque brigadier grâce aux renseignements consignés au registre du capitaine et aux constatations faites par le surveillant de brigade lors de ses tournées d'inspection, on lui permet de se rendre compte de son efficacité tout en lui montrant qu'on apprécie son travail.

L'on accorde des bons points non seulement pour le travail régulier mais aussi pour ce que le brigadier accomplit de bien en dehors de ses attributions: tâches supplémentaires, causeries sur la sécurité, suggestions pratiques apportées en vue d'améliorer le fonctionnement de la brigade et tout travail sécuritaire méritoire.

Par contre, l'on doit inscrire de mauvaises notes dans les cas suivants: tenter de diriger la circulation, impolitesse, retard ou absence non motivé, défaut de porter la ceinture, la bandoulière ou l'insigne, s'amuser pendant que l'on est de garde, désobéissance, infraction aux règles de sécurité ou aux règlements de l'école.

Si l'on doit imposer des sanctions, on peut alors reléguer les contrevenants à des postes de moindre importance, les dégrader, les suspendre ou les congédier — selon la gravité du délit.

LA CÉRÉMONIE DES PROMESSES

La cérémonie des promesses est celle que l'on doit entourer du plus grand éclat et de la plus grande publicité puisqu'elle est la manifestation qui vient consacrer la formation et l'existence d'une brigade sur des bases solides. Suivant habituellement de quelques semaines la cérémonie d'installation, elle est aussi la plus significative car elle n'intéresse que les bons sujets, les membres peu intéressés l'ayant délaissée et les autres ayant eu le temps et l'occasion de faire le travail demandé et d'acquérir ainsi une certaine expérience.

Etant appelé à signer un engagement, le nouveau brigadier saisit mieux le sens de ses nouvelles fonctions et de ses nouvelles responsabilités.

Il est fortement recommandé que tous les élèves assistent à cette cérémonie afin qu'ils puissent comprendre le sens de l'événement et qu'ils apportent aux brigadiers leur appui et leur collaboration. Elle doit surtout marquer le commencement de l'année scolaire, se répétant, mais en moins grand, lorsqu'on ajoute de nouveaux membres à la brigade dans le cours de l'année.

Là encore il est à conseiller que soient présents des représentants du Conseil de ville, de la Commission scolaire, du Club Automobile, du corps policier et des organes d'information afin que la réunion ait tout le prestige nécessaire et reçoive une très utile publicité. Le fait de l'entourer de tout ce déploiement a pour effet non seulement d'impressionner favorablement les brigadiers mais aussi d'attirer l'attention des autres élèves, des parents et du public en général sur le rôle très important qu'ont à jouer les brigadiers.

Il est préférable aussi que ce soit les membres de la brigade eux-mêmes qui rédigent leur formule d'engagement selon l'idée qu'ils se font de ce que devraient être les devoirs d'un brigadier. En se servant des meilleures suggestions ainsi obtenues, on pourra rédiger une formule générale qui soit la plus appropriée dans les circonstances. On la fait généralement sous forme de carte et c'est un document que les écoliers sont fiers de posséder. Nous en reproduisons un modèle ci-après.

ENGAGEMENT DU MEMBRE DE LA BRIGADE

JE PROMETS DE FAIRE TOUT MON POSSIBLE POUR

ÊTRE A MON POSTE A L'HEURE.

ACCOMPLIR MON DEVOIR FIDÈLEMENT.

PRÉVENIR LES ACCIDENTS ET TOUJOURS DONNER LE BON EXEMPLE.

OBÉIR À TOUTES LES DIRECTIVES DE MES SUPÉRIEURS.

RAPPORTER À QUI DE DROIT LES PRATIQUES DANGEREUSES DES ÉCOLIERS.

MÉRITER LA CONFIANCE DE MES COMPAGNONS ÉCOLIERS.



SIGNATURE DU MEMBRE

CARTE DE MEMBRE BRIGADE SCOLAIRE DE SECURITE



CLUB AUTOMOBILE QUÉBEC
CECI ATTESTE QUE

est membre de la Brigade scolaire de sécurité de

(Nom de l'école)

Année scolaire

DIRECTEUR

UNIFORMISER LES MÉTHODES DE TRAVAIL

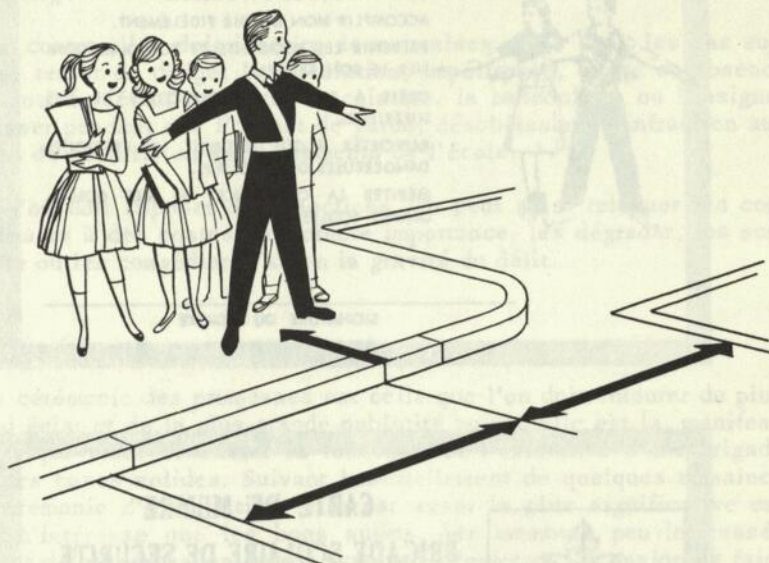
Afin d'aider les professeurs à instruire comme il faut les nouveaux brigadiers de leurs devoirs essentiels, nous donnons ici un cours illustré sur la façon dont doit procéder le brigadier.

AUX POSTES NE REQUÉRANT QU'UN SEUL BRIGADIER

(soit aux intersections peu passantes où n'existe aucun danger particulier)

AUX INTERSECTIONS

Le brigadier se tient sur le TROTTOIR, à un pas de la bordure de la rue; il fait face aux lignes blanches marquant le passage pour piétons et face à la rue pour surveiller la circulation. Par-dessus son épaule, il surveille l'arrivée des écoliers. Dès que ceux-ci se rapprochent, il élève les deux bras d'environ 45 degrés de la façon dont le fait voir la figure ci-dessous. Les écoliers doivent s'arrêter derrière le brigadier.



Voici la façon réglementaire de se poster pour un brigadier.

Il regarde alors dans toutes les directions et il attend qu'il se produise une interruption suffisamment longue dans la circulation pour faire signe aux écoliers de traverser. (En ville, il est souhaitable qu'au moins un pâté de maisons sépare les automobiles qui viennent des élèves qui s'appêtent à traverser et qu'elles ne s'approchent pas à une vitesse excessive. A la campagne, la distance doit être encore plus grande parce qu'en général on roule plus vite. Lorsqu'il juge le moment favorable, le brigadier abaisse les bras et se range à gauche, toujours en surveillant la circulation en tous sens - et en particulier du côté gauche car c'est le plus dangereux. En se rangeant de côté, il avertit les écoliers de **SURVEILLER LES AUTOS QUI TOURNENT LE COIN**. Dès que ce groupe est passé, il reprend sa place sur le trottoir et il répète les mêmes gestes lorsque d'autres élèves arrivent.

1- Le brigadier retient. . .



2- . . . vérifie . . .



3- . . . laisse passer . . .

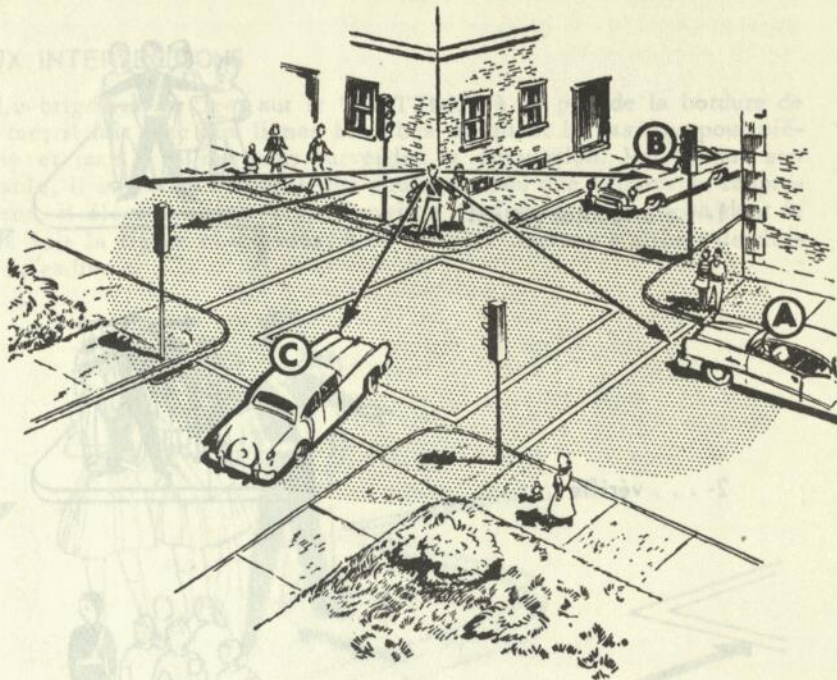


4- . . . retient.



Un bon brigadier ne perd jamais de vue ce qui se passe. Il regarde dans TOUTES les directions avant de faire signe aux écoliers de traverser.

Examinons bien la figure ci-dessous:



L'AUTO "A": Dans la rue que les écoliers doivent traverser, les voitures doivent être assez éloignées pour permettre aux enfants de traverser sans danger.

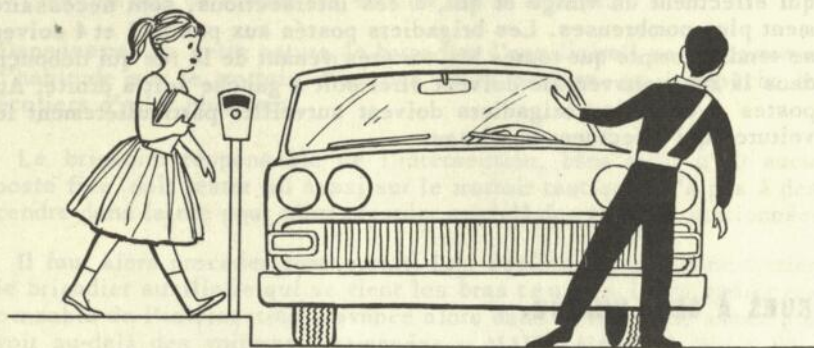
L'AUTO "B": Les voitures qui virent à droite se trouvent plus proches des piétons et il est possible que le chauffeur ne voie pas les enfants.

L'AUTO "C": Les voitures qui virent à gauche peuvent aller plus vite qu'elles le paraissent.

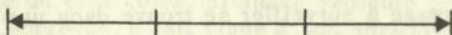
DANGER DES AUTOMOBILES STATIONNÉES

Si une voiture stationnée ou quelque autre obstacle cache au brigadier la vue des véhicules qui peuvent s'approcher de la gauche, ce que nous venons de dire ne s'applique pas tout à fait. Le brigadier prend quand même son poste à un pas de la bordure du trottoir et jette un coup d'oeil dans toutes les directions. Puis ayant averti les écoliers D'ATTENDRE SUR LE TROTTOIR, il s'avance dans la rue juste assez pour voir au delà de la voiture stationnée ou de ce qui lui obscurcit la vue. EN AUCUN CAS CETTE DISTANCE NE DOIT EXCÉDER TROIS (3) PAS.

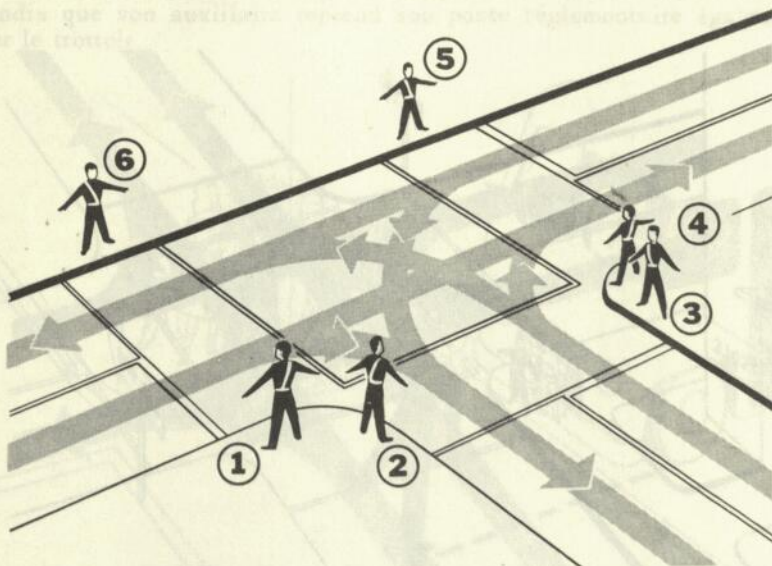
Il regarde d'abord à gauche afin de se protéger des voitures qui approchent puis il regarde dans toutes les autres directions. S'il ne vient aucune voiture, il abaisse les bras et fait signe aux écoliers de traverser la rue. Il continue à surveiller la circulation. Une fois que le groupe d'écoliers est passé, il revient sur le trottoir et y retient ceux qui viennent d'arriver.



Pas plus de 3 pas



Un véhicule stationné tout près de l'intersection constitue un danger. La vue du brigadier en est obstruée et dans un cas comme celui-là, il est autorisé à descendre dans la rue et à s'avancer de PAS PLUS DE TROIS (3) PAS afin de voir les voitures qui surviennent.



Divers points que peut occuper un brigadier à une intersection en "T". Il doit faire particulièrement preuve de vigilance aux postes 1 et 4.

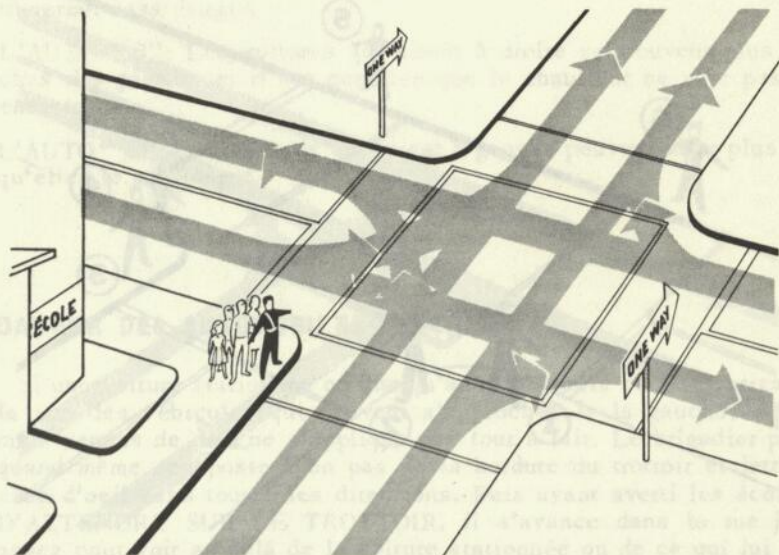
INTERSECTION EN "T"

A une intersection en "T", la façon de procéder du brigadier dépend de l'endroit où il doit se poster.

Aux postes 1, 2, 3 et 4 (voir page 27) l'on procède comme à une intersection ordinaire. Il faut quand même porter attention aux voitures qui effectuent un virage et qui, à ces intersections, sont nécessairement plus nombreuses. Les brigadiers postés aux points 1 et 4 doivent se rendre compte que toutes les voitures venant de la rue qui débouche dans la rue transversale doivent virer soit à gauche soit à droite. Aux postes 5 et 6, les brigadiers doivent surveiller particulièrement les voitures qui effectuent un virage.

RUES À SENS UNIQUE.

Si le passage à surveiller se trouve dans une rue à sens unique, le brigadier se place à droite ou à gauche selon la direction de la circulation. Lorsque c'est possible, on doit faire traverser les écoliers du côté de l'intersection d'où proviennent les véhicules circulant en sens unique (voir figure ci-après). Dans ce cas, le brigadier n'a à surveiller la circulation que d'un côté sans avoir à s'occuper si les voitures effectuent un virage ou non. Il doit cependant surveiller les voitures qui, par erreur, viendraient s'engager dans la rue à sens unique.



On a ici une rue à sens unique avec un poste de brigade situé du côté de l'intersection d'où proviennent les véhicules qui circulent dans cette rue.

POSTES OÙ LA PRÉSENCE DE DEUX BRIGADIERS EST NÉCESSAIRE.

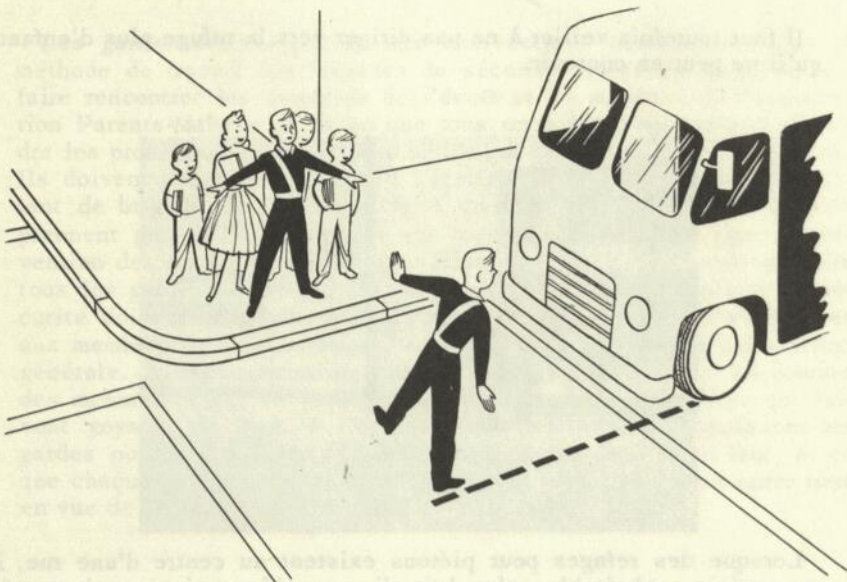
Il arrive, comme on en a parlé auparavant, que des voitures stationnées obstruent la vue et que pour voir si des voitures approchent, le brigadier doit descendre dans la rue. Les écoliers ont tendance à le suivre malgré qu'ils aient été prévenus de rester sur le trottoir. Dans ce cas, il est parfois souhaitable qu'un second brigadier soit posté à cet endroit afin de retenir les enfants sur le trottoir.

Dans les cas de cette nature, le brigadier "auxiliaire" se poste comme d'habitude sur le trottoir, à un pas de la bordure, et il empêche les écoliers d'aller plus loin.

Le brigadier responsable de l'intersection, bien qu'il n'ait aucun poste fixe, doit rester lui aussi sur le trottoir tant qu'il n'a pas à descendre dans la rue pour aller regarder au-delà des voitures stationnées.

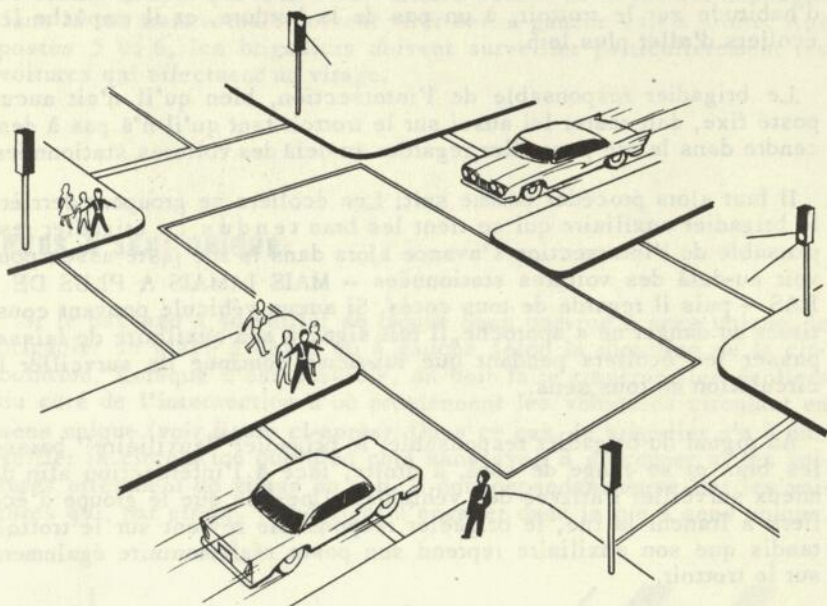
Il faut alors procéder comme suit: Les écoliers se regroupent derrière le brigadier auxiliaire qui se tient les bras tendus. Le brigadier responsable de l'intersection s'avance alors dans la rue juste assez pour voir au-delà des voitures stationnées – MAIS JAMAIS A PLUS DE 3 PAS – puis il regarde de tous cotés. Si aucun véhicule pouvant constituer un danger ne s'approche, il fait signe à son auxiliaire de laisser passer les écoliers pendant que lui-même continue de surveiller la circulation en tous sens.

Au signal du brigadier responsable, le brigadier "auxiliaire" baisse les bras et se range de côté, à droite, face à l'intersection afin de mieux surveiller l'arrivée des véhicules. Une fois que le groupe d'écoliers a franchi la rue, le brigadier responsable revient sur le trottoir tandis que son auxiliaire reprend son poste réglementaire également sur le trottoir.



3 - FAÇONS D'AGIR AUX INTERSECTIONS EXIGEANT TROIS OU QUATRE BRIGADIERES

Dans les rues larges comportant au centre un refuge pour les piétons, il est sage de placer un brigadier sur ce refuge. S'il est particulièrement large, comme c'est le cas sur une autoroute ou un boulevard à plusieurs voies, deux brigadiers peuvent même être nécessaires à un tel poste. Ils doivent alors observer la même ligne de conduite à cet endroit que lorsqu'ils se trouvent sur le trottoir.



Il faut toutefois veiller à ne pas diriger vers le refuge plus d'enfants qu'il ne peut en contenir.



Lorsque des refuges pour piétons existent au centre d'une rue, il est parfois souhaitable qu'un brigadier supplémentaire y soit posté.

4-FAÇON D'AGIR LORSQU'UN ADULTE OU UN POLICIER SURVEILLE L'INTERSECTION.

Aux intersections où la circulation est dirigée par un agent de police ou un garde adulte, les brigadiers apportent là aussi leur concours en dirigeant les écoliers conformément aux signaux que leur transmet le garde adulte ou l'agent de police.



Les brigadiers doivent attendre que le garde adulte ou le policier fasse signe de passer avant de laisser traverser les écoliers.

Les gardes adultes postés aux intersections doivent connaître la méthode de travail des brigades de sécurité. Il est bon aussi de les faire rencontrer les autorités de l'école et les membres de l'association Parents-Maîtres de façon que tous travaillent ensemble à résoudre les problèmes de sécurité scolaire qui se posent dans la localité. Ils doivent connaître également l'instituteur qui agit comme Surveillant de brigade. Il faut aussi faire en sorte que ces gardes adultes prennent part à l'entraînement que recevront les écoliers pour la prévention des accidents de la circulation. Au début de l'année scolaire tous les gardes adultes et les membres de la brigade scolaire de sécurité doivent être présentés à tous les élèves de l'école et aux membres de l'association Parents-Maîtres au cours d'une réunion générale. A cette occasion, enfants et parents sont mis au courant des mesures prises en vue d'assurer la sécurité des écoliers qui doivent voyager du foyer à l'école. Mieux les jeunes connaissent les gardes postés aux intersections et savent pourquoi il en faut, et ce que chacun est tenu de faire, meilleure est la collaboration entre tous en vue de prévenir les accidents.

5- FAÇON D'AGIR AUX INTERSECTIONS AYANT DES FEUX DE CIRCULATION

A une intersection où il y a des feux de circulation, on doit procéder comme suit: le brigadier se tient à son poste réglementaire – à un pas de la bordure de rue – et retient les écoliers pendant que le feu est rouge.

Lorsque le feu vert s'allume dans la direction que doivent emprunter les écoliers, le brigadier s'assure que tous les véhicules s'arrêtent devant le feu rouge. Lorsqu'il s'est assuré qu'aucun véhicule - et en particulier ceux qui effectuent un virage – ne constitue un danger, il avertit les enfants de **SURVEILLER LES VEHICULES QUI TOURNENT LE COIN**, et procédant selon les règles, il se range de côté afin de permettre aux écoliers de passer.

Avant que le feu rouge s'allume, le brigadier revient à son poste réglementaire et retient ceux qui arrivent trop tard. Il agit de la sorte afin d'empêcher que des enfants n'aient pas fini de traverser au moment où le feu change. Le brigadier doit pouvoir juger de la durée du feu vert afin de savoir quand arrêter les écoliers. Les enfants, en marchant, avancent d'environ 4 pieds à la seconde; si la rue a 40 pieds de largeur, il faut donc 10 secondes pour la franchir. Là où le feu vert reste allumé 30 secondes, le brigadier devra compter 20 secondes et empêcher ensuite tout passage jusqu'à ce que le feu ayant complété son cycle soit redevenu vert. Après 4 ou 5 jours d'essai, le brigadier est généralement en état d'établir avec assez de précision le moment où les piétons doivent cesser de traverser avant que le feu change.

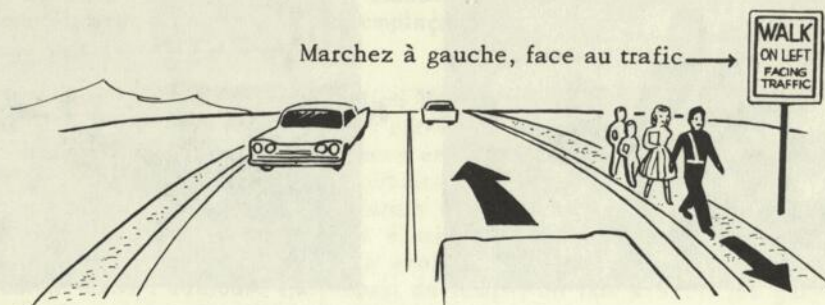
Il est important de prendre note que le brigadier **NE DOIT PAS** faire signe aux écoliers de traverser aussitôt que le feu vert s'allume; il lui faut attendre d'être bien sûr que les véhicules qui approchent s'arrêteront devant le feu rouge et que ceux qui effectuent un virage ne constituent pas un danger.

6- BRIGADE RURALE DE SÉCURITÉ

Dans les régions rurales où l'école est située en bordure d'une route très passante, les brigadiers doivent être postés à des endroits déterminés avec beaucoup de soin d'où ils pourront le mieux protéger les écoliers qui doivent traverser les voies publiques. A ces endroits la façon d'agir est la même qu'en ville. L'on pourra demander au ministre de la voirie de peindre des lignes blanches et d'apposer des affiches à ces points de traverse. D'ailleurs, des panneaux de signalisation indiquent partout la proximité des écoles sur les routes de la province et les automobilistes sont obligés d'en tenir compte et de ralentir en conséquence.

Là où plusieurs écoliers doivent parcourir une certaine distance le long de la route, il leur faut marcher à la file indienne, du côté gauche, face aux véhicules qui viennent, le brigadier ouvrant la marche. Lorsque le brigadier aperçoit une voiture, il doit en avertir son groupe. Sur les routes à deux voies, tous doivent quitter la chaussée et em-

prunter l'accotement tant que les voitures ne sont pas passées. S'il n'est pas possible de quitter la chaussée parce que l'accotement n'est pas assez large ou qu'il est trop boueux, etc., le brigadier et son groupe doivent rester immobiles sur le bord de la chaussée jusqu'à ce que la ou les voitures soient passées.



Dans les régions rurales, le long des routes très fréquentées, les écoliers, précédés d'un brigadier, doivent marcher à la file indienne, à gauche du chemin, face à la circulation.

On choisit pour cette tâche des brigadiers qui habitent près de la fin du bout de chemin à parcourir de façon à ce que le plus grand nombre d'écoliers soient protégés jusqu'à leur foyer.

7 - FONCTIONNEMENT DES BRIGADES SCOLAIRES D'AUTOBUS

D'après les statistiques les plus récentes, au-delà de 15,000,000 d'enfants fréquentant 50,000 écoles primaires sont transportés chaque jour par plus de 175,000 autobus scolaires.

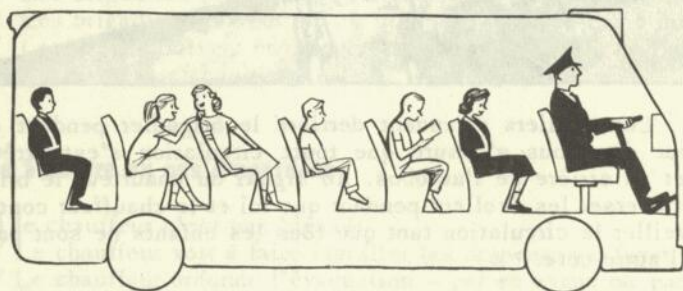
Les brigades scolaires d'autobus permettent d'éviter de nombreux accidents dans les autobus mêmes et autour lorsque les enfants y montent ou en descendent. Elles sont donc aussi utiles que les brigades qui protègent l'écolier aux intersections. Très tôt au début de l'année scolaire, il est souhaitable qu'une réunion soit convoquée de tous les élèves qui voyagent par autobus afin qu'eux-mêmes puissent mettre sur pied leur propre brigade de sécurité. En agissant ainsi les élèves prennent une part active à sa formation et se montrent ensuite plus portés à obéir aux demandes et décisions de ceux qu'ils ont élus. Avant que l'élection ait lieu, il est bon que le surveillant de brigade ou un représentant du Club Automobile expose les devoirs des deux brigadiers ou plus qui seront choisis pour chaque autobus et définisse en outre quelles en devront être les qualités. Les écoliers les mieux préparés pour cette tâche sont ceux qui :



Fig. 1 et 2- Le brigadier posté à l'arrière voit au bon ordre dans l'autobus. Fig. 3- Le brigadier posté à l'avant aide une petite fille à descendre. Fig. 4- Le brigadier retient les écoliers. Fig. 5-... et les laisse traverser quand il n'y a plus de danger. Fig. 6 - Discussions avec des chauffeurs d'autobus scolaires sur les mesures sécuritaires à prendre.

- 1/ commandent le respect des garçons et filles – les plus âgés comme les plus jeunes – qui voyagent en autobus.
- 2/ habitent à la fin du trajet de l'autobus – ou tout près – de façon qu'ils puissent exercer leur surveillance sur tout le parcours.
- 3/ assistent régulièrement à la classe de sorte qu'on n'ait qu'exceptionnellement à leur trouver un remplaçant.

Une fois que l'élection a eu lieu l'on doit procéder comme dans le cas des brigadiers ordinaires, c'est-à-dire, organiser une cérémonie de remise des insignes et ceintures et plus tard, si possible, une cérémonie des promesses. Il est souhaitable d'assigner à chaque écolier un siège qu'il devra occuper durant toute l'année chaque fois qu'il prendra l'autobus scolaire. Cela élimine les discussions et empêche les enfants de se bousculer pour avoir une meilleure place lorsqu'ils montent dans l'autobus. La plupart du temps, on fait asseoir les garçons d'un côté et les filles de l'autre. Ces détails doivent être réglés par les autorités scolaires dès le début. Bien qu'en général les garçons aient plus d'autorité que les filles pour agir comme brigadier, rien n'empêche une écolière de très bien remplir ce rôle dans les autobus scolaires.



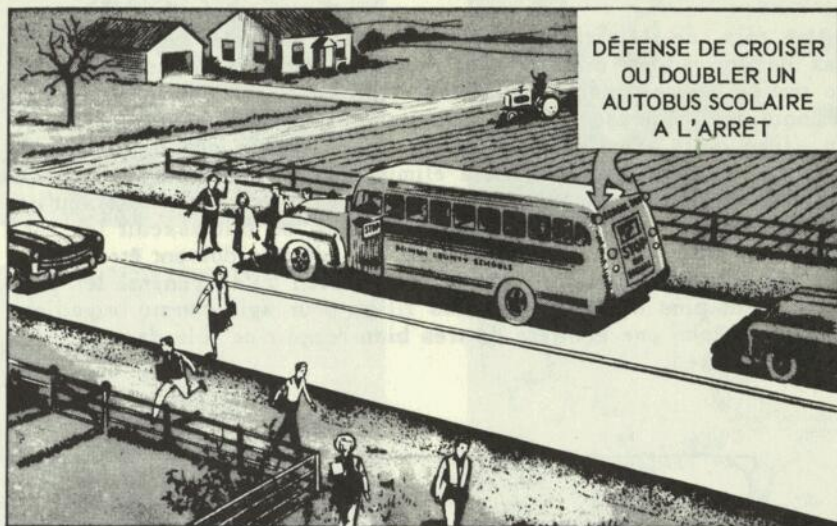
Il est préférable d'assigner un siège à chaque écolier qu'il occupera durant toute l'année scolaire. Un brigadier prend place à l'avant et un autre à l'arrière.

Pour que les brigades d'autobus puissent fonctionner comme il faut, il est bon que tous les brigadiers se rencontrent au moins une fois par mois, en présence du principal de l'école, du surveillant de brigade et des chauffeurs d'autobus scolaires. Le principal ne doit pas manquer de temps à autre de faire le trajet en autobus afin de se rendre compte personnellement de la manière dont les choses se passent.

SITUATIONS D'URGENCE - COMMENT AGIR

Même s'il est à espérer qu'on n'ait jamais à faire face à une situation d'urgence, dans un autobus scolaire, la chose peut se produire et les brigadiers doivent être préparés en conséquence. Si le chauffeur, par exemple, tombe soudainement malade, un brigadier devra être prêt à prendre la roue, immobiliser l'autobus, et tourner l'allumage. De plus,

en cas d'accident ou d'incendie, on peut avoir à faire évacuer l'autobus. Il est donc bon que l'on fasse procéder les élèves à des exercices d'évacuation d'urgence. On doit aussi afficher quelque part dans l'autobus un ou des numéros de téléphone d'urgence qui permettront, au besoin, de pouvoir communiquer rapidement avec la police, les pompiers ou un hôpital.



Les écoliers attendent derrière le brigadier pendant que le chauffeur d'autobus s'assure que toute circulation s'est arrêtée en avant et en arrière de l'autobus. Au signal du chauffeur le brigadier laisse traverser les écoliers pendant que lui et le chauffeur continuent de surveiller la circulation tant que tous les enfants ne sont pas rendus de l'autre côté.

Marche à suivre dans l'évacuation d'urgence d'un autobus scolaire

1- Pour le chauffeur:

- a/ Appliquer le frein à main
- b/ Tourner l'allumage
- c/ Rester dans l'autobus
- d/ Diriger le travail des brigadiers
- e/ Aviser le brigadier d'ouvrir la porte arrière
- f/ Surveiller l'évacuation des passagers.

2- Pour le brigadier posté à l'avant:

Premier brigadier:

- a/ Installer des drapeaux ou des fusées signalant une situation d'urgence, à l'extérieur, en avant et en arrière de l'autobus.
- b/ Aider à l'évacuation
- c/ Conduire les écoliers en lieu sûr

Deuxième brigadier:

a/ Faire descendre les enfants

b/ Aider les plus jeunes

c/ Les conduire en lieu sûr

3- Pour le brigadier posté à l'arrière:

Evacuation par l'avant:

a/ Diriger les élèves vers la sortie avant.

b/ Prévenir la panique

Evacuation par l'arrière:

a/ Ouvrir la porte d'urgence à la demande du chauffeur

b/ Si le chauffeur est blessé, juger s'il y a lieu d'utiliser la sortie arrière.

c/ Se faire aider par un autre écolier au besoin.

d/ Surveiller la circulation

e/ Conduire les élèves en lieu sûr

Marche à suivre en cas d'incendie

a/ Le chauffeur ordonne l'évacuation – par en avant ou par en arrière – ou les deux

b/ Installer des drapeaux ou des fusées

c/ Les brigadiers aident au chauffeur selon les circonstances

d/ Les brigadiers doivent savoir utiliser un extincteur d'incendie

e/ Les élèves doivent être conduits en lieu sûr, loin de l'autobus

f/ Surveiller la circulation

Marche à suivre en cas d'accident

Quand le chauffeur n'est pas blessé:

a/ Le chauffeur voit à faire installer les drapeaux ou fusées

b/ Le chauffeur ordonne l'évacuation – par en avant ou par arrière – ou les deux

c/ Les brigadiers aident le chauffeur à repérer les blessés

d/ Les brigadiers aident le chauffeur à donner les premiers soins

e/ Un brigadier assisté d'un autre écolier va téléphoner à la maison la plus rapprochée pour obtenir du secours – en se servant du numéro de téléphone d'urgence

f/ Le chauffeur et les autres brigadiers restent dans l'autobus avec les écoliers en attendant du secours.

Quand le chauffeur est blessé:

a/ Le brigadier posté à l'avant s'empresse d'aller tourner l'allumage pour arrêter le moteur.

b/ Il prend le volant et dirige le véhicule sur l'accotement

c/ Il applique le frein d'urgence

d/ Les deux brigadiers surveillent l'évacuation

e/ Un brigadier et un autre écolier prennent en note le numéro de téléphone d'urgence et vont chercher du secours à la maison la plus proche.

DIRECTIVES DU BRIGADIER À L'ÉCOLIER

Les brigadiers auront avantage à se servir en temps opportun d'avertissements tels que: "Regardez de chaque côté avant de traverser", "surveillez les automobiles qui tournent". Ces conseils verbaux ne font que renforcer les règles de sécurité apprises à l'école. Ils contribuent en outre à corriger la tendance de certains écoliers à se fier aveuglément à leur brigadier.

FORMATION SUPPLÉMENTAIRE

La formation de base dont il a été question jusqu'ici doit faire partie du programme d'entraînement de toute brigade scolaire de sécurité. Par ailleurs, on trouve avantageux de compléter cette formation par des instructions spéciales sur certaines autres phases du fonctionnement des brigades. Ceci s'applique en particulier à la formation des chefs de brigade dont les devoirs sont plus complexes que ceux des simples membres.

Parmi les sujets qui peuvent être exposés au cours de ces instructions spéciales tant pour les membres que pour les chefs de brigade, citons:

- Le comportement du piéton et la protection que lui apporte le brigadier scolaire.
- Les connaissances particulières que doivent posséder les brigadiers sur la circulation aux abords des postes qu'ils occupent.
- Comment une brigade peut entreprendre une campagne de sécurité routière pour les cyclistes.
- Etude et tenue des registres d'une brigade.
- Comment effectuer un relevé sommaire de la circulation.
- Comment déceler les dangers aux intersections et les supprimer.
- Comment obtenir que tous les écoliers collaborent au travail de la brigade.

On a trouvé avantageux dans certains centres d'organiser au cours des vacances des camps d'entraînement pour les chefs de brigade, de préférence à une date assez rapprochée de l'ouverture des classes, afin de parfaire leurs connaissances et susciter chez eux un enthousiasme accru. Cela suppose toutefois que les chefs pour la prochaine année scolaire ont été choisis avant la fermeture des classes.

La direction de ces camps est habituellement confiée aux autorités scolaires et policières.

Les chefs de brigade qui prennent part à ces camps de vacances reçoivent des cours pendant la matinée seulement et au cours de l'après-midi ils peuvent se baigner, aller en excursion, jouer à la balle ou se livrer à quelque autre activité. D'ordinaire on s'installe à un endroit où se trouve déjà un camp de vacances. Le projet doit être financé par des groupements sociaux intéressés tels que l'Association Parents-Maîtres ou autres.

SOIN DE L'ÉQUIPEMENT

Un point très important pour aider au bon fonctionnement d'une brigade est l'entretien de l'équipement du brigadier et chacun d'eux doit être imbu de l'idée qu'il faut en prendre bien soin. Ainsi tous auront l'air propre et ils s'attireront le respect des écoliers et du public en général. Une bandoulière propre et blanche permet à l'automobiliste de mieux voir le brigadier au travail.

Les ceintures-bandoulières, les insignes ou écussons représentent pour les organismes qui les fournissent une dépense considérable. Il convient donc que ces articles ne soient pas égarés et qu'on ne les laisse pas se détériorer.

Un équipement propre
prédispose le brigadier à bien
accomplir son travail.



A la fin de l'année scolaire (ou lorsqu'il quitte la brigade) le brigadier doit remettre son équipement à l'école afin qu'il puisse servir à nouveau l'année suivante.

Le capitaine de brigade ou un lieutenant a la responsabilité de faire régulièrement l'inspection de l'équipement et de s'assurer qu'on le tient en bon état. Un registre de ces inspections doit être tenu et remis au Surveillant de brigade.

LES CEINTURES - BANDOULIÈRES

Chaque ceinture-bandoulière doit être lavée aussi souvent que le Surveillant de brigade le demande. Ce peut être toutes les semaines ou une fois par quinze jours selon le besoin. Pendant la classe, les ceintures doivent être enlevées et déposées dans un endroit désigné à cette fin.

Voici la façon dont on recommande de laver les ceintures-bandoulières:

Prenez un bassin de bonnes dimensions et remplissez-le d'eau chaude mais non bouillante. Mettez dans cette eau un peu de savon en poudre et faites mousser. Si la ceinture est décolorée ou tachée, vous pouvez ajouter un peu d'eau de javel. Mettez la ceinture dans cette préparation et laissez-la tremper un quart d'heure.



Lorsque la ceinture-bandoulière des brigadiers est propre, elle est plus facilement aperçue des automobilistes. L'emploi d'une planche à laver et de savons forts risque d'effilocher cette ceinture. On obtient de meilleurs résultats en la frottant avec une brosse et du savon doux sur une surface unie.

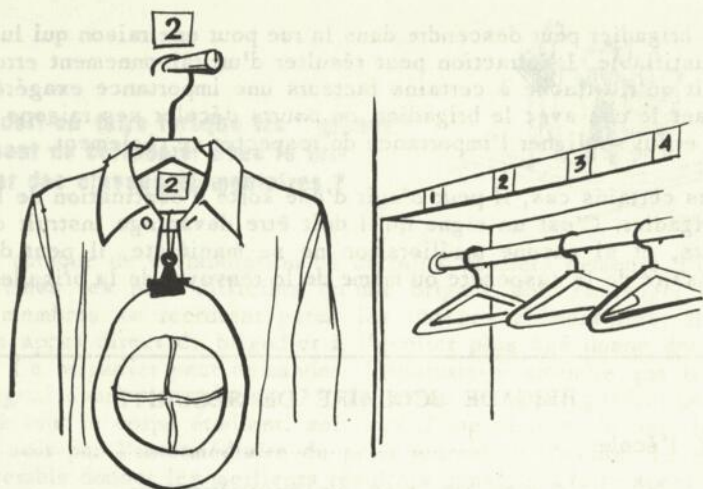
Ensuite, examinez-la; si elle est encore souillée, étendez-la sur une surface unie et frottez-la avec une brosse. Ne frottez pas directement la ceinture avec le savon mais faites mousser celui-ci d'abord sur votre brosse. Il ne faut jamais frotter la ceinture sur une planche à laver car cela tend à en effilocher les bords. Une fois que la ceinture est propre, rincez-la comme il faut dans de l'eau tiède. En la faisant sécher au soleil, vous lui conserverez sa blancheur.

INSIGNE OU ÉCUSSON

L'insigne ou écusson doit se porter sur la bandoulière au niveau de la poitrine. Il doit être nettoyé régulièrement avec du savon et de l'eau. Si, malgré de fréquents lavages, il devient terne, on peut le faire briller à l'aide d'un produit à polir l'argenterie. Il ne faut pas se servir de matières rudes ou sableuses pour frotter les insignes. On ne doit enlever l'insigne de la bandoulière que pour le laver, ceci afin d'éviter de le briser.

ÉQUIPEMENT AUXILIAIRE

Bien que l'équipement régulier des brigadiers ne consiste qu'en une ceinture-bandoulière blanche et un insigne, certaines brigades possèdent de l'équipement auxiliaire comprenant imperméables, chapeaux, casquettes, etc... Il importe dans ce cas-là aussi d'en prendre bien soin. Le capitaine ou son lieutenant doit en faire l'inspection quotidiennement et s'assurer qu'on a fait ce qui suit:



L'imperméable et le casque ciré doivent être suspendus à un cintre après usage.

Utiliser un support en forme de tringle comme on utilise pour accrocher les cintres d'habits et au-dessus duquel on place une tablette, le tout à environ 5 pieds du sol. A défaut d'une tringle comme celle que fait voir la figure ci-haut, on peut visser sous la tablette de solides crochets auxquels seront suspendus les cintres à 6 pouces de distance les uns des autres et à 10 pouces de la cloison.

Chaque imperméable et chapeau doit être marqué d'un numéro à l'encre indélébile. L'imperméable se place bien au centre du cintre et est ensuite suspendu au crochet ou à la tringle, vis-à-vis le numéro correspondant inscrit sur le côté de la tablette. Le chapeau est à son tour retenu au même cintre à l'aide d'une épingle à linge ou d'un serre-feuilles. Il n'est pas nécessaire ni souhaitable que les brigadiers inscrivent leur nom sur ces vêtements. Toutefois, si la chose est jugée opportune, le brigadier peut inscrire son nom au-dessus de son numéro, sur la tablette. Pour que ces imperméables ne se détériorent pas pendant les vacances on les recouvre d'un sac à habit qu'on peut se procurer d'un nettoyeur. Ce sac empêche le caoutchouc de l'imperméable d'adhérer à un imperméable voisin. S'il est impossible de se procurer de tels sacs, on peut s'en fabriquer à l'aide de vieux journaux ou de papier d'emballage.

PROBLÈMES QUI SE PRÉSENTENT FRÉQUEMMENT DANS L'ADMINISTRATION D'UNE BRIGADE

Comment enseigner aux brigadiers à rester sur le trottoir ou en bordure de rue.

Bien qu'il s'agisse là d'un des problèmes les plus fréquents que l'on ait à envisager dans l'administration d'une brigade, il n'est généralement pas des plus difficiles à résoudre.

Un brigadier peut descendre dans la rue pour une raison qui lui semble justifiable. L'infraction peut résulter d'un raisonnement erroné ou du fait qu'il attache à certains facteurs une importance exagérée. En étudiant le cas avec le brigadier, on pourra déceler ses raisons d'agir ainsi et lui souligner l'importance de respecter ce règlement.

Dans certains cas, il peut s'agir d'une sorte d'obstination de la part du brigadier. C'est un signe qu'il doit être davantage instruit de ses devoirs, et si aucune amélioration ne se manifeste, il peut devenir nécessaire de le suspendre ou même de le renvoyer de la brigade.

BRIGADE SCOLAIRE DE SÉCURITÉ	
de l'école	
S.V.P. NE PAS STATIONNER ICI	
Date	Heure
Votre voiture, plaque no est stationnée	
<input type="checkbox"/> Trop près du passage des écoliers	<input type="checkbox"/> Trop près du coin
<input type="checkbox"/> En face de l'entrée de l'école	<input type="checkbox"/> Sur le passage des élèves.
<input type="checkbox"/> Devant une borne-fontaine	<input type="checkbox"/> En seconde file
La Brigade Scolaire de Sécurité vous prie respectueusement de ne pas stationner votre voiture à un endroit où elle empêche les écoliers qui veulent traverser de voir venir les autres véhicules.	
Merci !	
.....
principal	capitaine de la brigade

Si un automobiliste place sa voiture dans la "zone interdite au stationnement", à proximité d'un passage d'écoliers où des brigadiers sont de garde, un avis amical comme celui que nous reproduisons ici préviendra d'ordinaire la répétition de cette infraction.

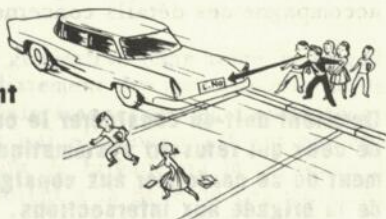
Lorsque des voitures stationnées ou d'autres obstacles empêchent le brigadier de bien voir la circulation, il peut descendre dans la rue et s'avancer assez loin pour voir comme il faut. Mais si de tels obstacles se présentent souvent, il faudra en faire rapport aux autorités qui pourront faire placer une affiche interdisant le stationnement, ou encore on peut apposer sur la ou les voitures qui nuisent à la visibilité un avertissement amical (voir page 42) qui, d'ordinaire, suffit pour corriger la situation.

Que doit-on faire lorsque les "grands" refusent de collaborer avec le brigadier des classes élémentaires ?



Le manque de collaboration de certains écoliers demeure l'un des problèmes les plus difficiles qu'une brigade doit envisager lorsque ses membres se recrutent parmi les classes élémentaires. Il arrive qu'un appel direct du brigadier à l'écolier plus âgé donne des résultats. Le brigadier peut demander: "Pourrais-tu attendre que je donne le signal avant de traverser ?" De même un appel général peut être fait à tout le corps étudiant, soit lors d'une réunion de tous les élèves, soit par l'intermédiaire du petit journal de l'école. Le procédé qui semble donner les meilleurs résultats consiste à faire appel à l'esprit sportif et à la fierté des "grands" en leur rappelant que les plus jeunes tendent à suivre leur exemple — bon ou mauvais. Cet appel peut consister aussi en un article rédigé par une vedette sportive dans le journal scolaire et dans lequel il encourage chacun à collaborer avec la brigade. En dernier ressort, il faudra faire rapport au surveillant de brigade qui pourra prendre ou faire prendre les mesures qui s'imposent.

Quelle sanction peut-on exercer contre les chauffeurs d'automobile qui refusent d'arrêter aux endroits où des écoliers traversent la rue ?



Les membres des brigades scolaires n'ont pas le droit d'arrêter les automobiles pour permettre aux écoliers qu'ils protègent de traverser la rue. Il arrive qu'une automobile s'approche du passage alors que les enfants ont commencé à traverser la rue. L'automobiliste est alors obligé, selon la loi, d'arrêter et d'attendre que les piétons soient passés. Il arrive très rarement d'ailleurs qu'un automobiliste refuse de s'arrêter dans de telles circonstances.

Si toutefois le cas se présente, les brigadiers devront tout simplement noter sans retard le numéro de la plaque d'immatriculation de la voiture, la date, l'heure, la marque de la voiture et la nature exacte de la contravention. Ces renseignements doivent être remis au surveillant de brigade qui, à son tour, en informera le principal de l'école. Une formule appelée "Rapport d'infraction à la circulation" sert à cette fin. Le rapport du principal aux autorités policières locales doit contenir des renseignements complets et précis car on ferait perdre un temps précieux aux agents de police en les mettant sur une fautive faute de précision dans les renseignements recueillis sur les lieux mêmes de l'infraction.

BRIGADE SCOLAIRE DE SÉCURITÉ	
RAPPORT D'INFRACTION à la CIRCULATION	
Ecole	
Heure	Date
Marque de la voiture	Plaque no
Lieu de l'infraction	
Nature de l'infraction	
.....	
.....	
Transmis au service de la Police	
.....	
brigadier	
.....	
principal	capitaine de la brigade

Lorsqu'un automobiliste omet de s'arrêter à un passage d'écoliers dûment indiqué, les brigadiers peuvent recevoir instructions de transmettre à la police le numéro de plaque de cet automobiliste accompagné des détails concernant l'infraction.

Comment doit-on considérer le cas de ceux qui refusent systématiquement de se conformer aux consignes de la brigade aux intersections.

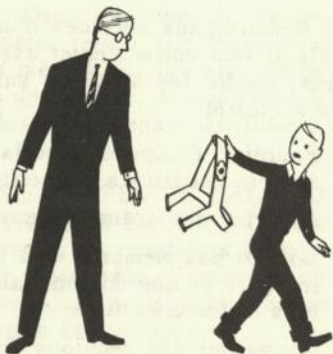


La solution du cas des écoliers qui violent systématiquement les règlements établis aux intersections où se trouvent postés des brigadiers dépend d'abord de l'attitude de ces écoliers et aussi de l'appui que leurs parents sont prêts à accorder à l'école en vue de prévenir les accidents. Il suffit assez souvent que le surveillant de brigade explique clairement à l'écolier en cause pourquoi il doit collaborer avec les membres de la brigade. Lorsqu'on se bute à une attitude provocatrice, des sanctions plus sévères s'imposent.

La "Cour de brigade scolaire" peut rendre en de tels cas de très grands services. Dans les cas graves, il peut devenir nécessaire pour le principal de l'école de rendre visite aux parents. Parfois, une note soulignant les dangers auxquels l'écolier s'expose remise de main à main ou envoyée par la poste aux parents suffit pour amener des résultats immédiats. Une bonne idée propre à attirer l'attention des parents consiste à joindre au bulletin mensuel de l'enfant une remarque au sujet de son attitude - satisfaisante ou non satisfaisante - à l'égard de la sécurité.

Chaque centre a des problèmes particuliers à résoudre pour mener à bien son programme de sécurité scolaire. Dans certains endroits, l'élément important à surveiller est d'empêcher les enfants de marcher le long des voies ferrées. Ailleurs, ce peut être l'habitude existant depuis longtemps de prendre des raccourcis dangereux pour se rendre à l'école. Les rapports concernant des infractions plus ou moins réelles aux règles de la brigade peuvent faire perdre beaucoup de temps au surveillant de la brigade. Le meilleur moyen de mettre à la raison les parents qui conduisent eux-mêmes leurs enfants de l'autre côté de la rue sans s'occuper des directives du brigadier est de les faire avertir par le principal de l'école.

Que faire avec les membres de la brigade qui se désintéressent de leur tâche et demandent de démissionner ?



S'il s'agit là d'un état de choses généralisé dans toute la brigade scolaire, il importe de prendre immédiatement des mesures afin de déterminer la ou les causes de ce désintéressement et d'entreprendre sans retard les mesures correctives qui s'imposent. Il est probable que le manque d'intérêt du surveillant de brigade ou la présence de brigadiers insignifiants ou inutiles soient à la base de ces malaises.

Cependant, même chez les brigades les mieux suivies, il arrive de temps à autre qu'un membre se désintéresse de son travail parce qu'il craint les responsabilités, qu'il est instable de caractère ou qu'il ne veut pas manquer quelques minutes de jeu. Dans ces cas, ce n'est pas tant la brigade elle-même qu'il s'agit de réformer, puisqu'il est toujours facile d'en remplacer les brigadiers, mais le caractère de l'écolier en cause. Les mesures à prendre afin d'encourager l'écolier à terminer l'année doivent être étudiées entre les autorités scolaires et les parents de l'enfant.

MOYENS D'AMÉLIORER LA BRIGADE DE SÉCURITÉ

Bien qu'en soi l'occasion qui est fournie de rendre service aux autres comme membre d'une brigade scolaire de sécurité constitue pour les jeunes une récompense manifeste, les brigadiers apprécient en outre tout privilège et toute responsabilité supplémentaires qui peuvent leur être accordés. Les autorités scolaires qui manifestent leur appréciation en octroyant à leurs brigadiers certaines fonctions de prestige s'aperçoivent que cette pratique contribue à entretenir un excellent esprit de corps. Une tape sur l'épaule demeure toujours psychologiquement d'un très bon effet dans les relations humaines. Mais nous donnons ci-après un certain nombre de suggestions qui peuvent faire beaucoup pour entretenir le bon esprit et qui sont à la portée de la plupart des écoles.

Tout surveillant de brigade intelligent peut trouver d'autres formules convenant aux besoins d'une région donnée. Quelques-unes de ces suggestions visent à améliorer la qualité du travail de la brigade; d'autres tendent à améliorer le moral de l'équipe dans son ensemble.

1- Relevé des tâches à accomplir: Le premier pas à faire pour améliorer le travail et la qualité de l'équipe est d'abord d'évaluer le programme existant et de déterminer ce qui pourrait être amélioré.

2- Recourir aux services d'un représentant du Club Automobile. Pour cela il faut communiquer avec le Club Automobile qui peut, entre autres, rendre les services suivants au comité des Brigades scolaires de sécurité:

Fournir l'équipement et la papeterie: ceintures-bandoulières et insignes, certificats de mérite, registres, formules, etc.

Apporter des solutions aux problèmes d'organisation de la brigade.

Montrer aux membres et à tous les écoliers des films de sécurité et indiquer ce que doivent faire et ce que ne doivent pas faire les piétons et les chauffeurs.

Convoquer des réunions de surveillants de brigade afin d'y étudier les problèmes communs et les méthodes pour améliorer le travail des brigadiers et les inciter à accomplir le mieux possible leurs tâches.

Aider à faire accepter du public le rôle des brigades scolaires en en expliquant la mission et les avantages.

3- UTILISER LE "TEST D'INFORMATION".

Le Club Automobile peut vous fournir des exemplaires d'une formule de "test d'information" que le brigadier doit remplir et qui sert à lui rappeler ses devoirs et ses responsabilités.

4- Dresser UN TEST LOCAL embrassant les problèmes de la localité et en particulier ceux de l'école. Les meilleures réponses peuvent être ensuite publiées dans le journal de l'école.

5- CAUSERIES. Donner l'occasion au Capitaine et aux autres membres qualifiés de la Brigade de s'adresser aux classes de jeunes dès le début du premier semestre de chaque nouvelle année scolaire. Ces

causeries peuvent être répétées à diverses époques de l'année - en particulier dans les jardins d'enfance. L'on peut organiser au préalable des répétitions où les membres de la brigade sont invités à suggérer des sujets de causerie.

6- TENIR LES REUNIONS REGULIERES DE LA BRIGADE DANS UNE SALLE CONVENABLE, pourvue de chaises et où rien ne viendra déranger les délibérations. Ces réunions ont plus de chances d'être prises au sérieux lorsqu'elles sont tenues dans l'ordre et la discipline.

7- FAIRE EN SORTE QUE LE PRINCIPAL DE L'ECOLE OU SON ASSISTANT SOIT PRESENT AUX REUNIONS DE BRIGADE.

Non seulement cette présence rehausse-t-elle l'assemblée mais elle permet au principal ou à son assistant de connaître les problèmes de circulation aux abords de l'école.

8- AUX REUNIONS DE PROFESSEURS, MENTIONNER CHAQUE FOIS LE TRAVAIL DES BRIGADES SCOLAIRES. Il convient à ces assemblées de faire expliquer en détail par les autorités scolaires la politique adoptée au sujet de la brigade. De temps à autre, les professeurs peuvent vouloir recommander qu'un membre de la brigade soit congédié pour mauvaise conduite en classe. Ces congédiements ne doivent cependant pas s'effectuer sans le consentement du Surveillant car, autrement, cela pourrait nuire au bon fonctionnement de la brigade.

9- RESERVER UNE SECTION DU JOURNAL SCOLAIRE AUX NOUVELLES CONCERNANT LA BRIGADE. Dans cet espace, on peut faire paraître les nouvelles d'intérêt général telles que les nominations récentes, les actes particulièrement méritoires, les avis de promotions, les comptes rendus des réunions de brigade, des extraits des causeries prononcées à ces réunions et les récompenses attribuées à des brigadiers.

10- ORGANISER DÈS LE PRINTEMPS DES JOUTES DE BALLE OU AUTRES RENCONTRES SPORTIVES ENTRE LES EQUIPES DE BRIGADE DE DIFFERENTES ECOLES. Il faut veiller toutefois à ce que ces joutes soient exemptes d'animosité; autrement, l'enthousiasme naturel de chaque école pour sa Brigade pourrait dégénérer en des rivalités qui n'ont pas leur raison d'être entre ces groupes.

11- ORGANISER DES SEANCES HEBDOMADAIRES AU GYMNASSE POUR LA BRIGADE. Le programme peut comprendre des jeux libres ou des parties organisées de basketball ou autres sports d'intérieur. On veillera à ce que chaque garçon ou fille puisse avoir l'occasion de prendre part aux jeux. Si une piscine est disponible, on pourra y organiser des concours. Il convient qu'un garde compétent soit néanmoins présent afin d'empêcher toute conduite dangereuse.

12- CHOISIR DES BRIGADIERS COMME PLACIERS ET PORTIERS AUX ASSEMBLEES ET LORSQU'ONT LIEU DES EXERCICES DE SAUVETAGE EN CAS D'INCENDIE. Ces responsabilités accrues servent non seulement à montrer que l'on reconnaît les mérites des brigadiers mais encore elles démontrent à tous les autres écoliers que l'on a de la considération pour eux.

13- RESERVER A LA BRIGADE UN COIN SUR LE TABLEAU D'AFFICHAGE DE L'ECOLE. On peut y afficher, par exemple, une carte

des adresses des brigadiers.

représentant la région et montrant les intersections où des brigadiers sont de service. On peut même y ajouter des photos de brigadiers.



Un tableau d'affichage, garni de cartes, diagrammes et slogans bien présentés, peut contribuer beaucoup à faire prendre conscience aux écoliers de la valeur des mesures sécuritaires.

14- PRESENTER AU COURS DE L'ANNEE DES SEANCES DE CINE-MA, FAVORISER LA PRATIQUE DE SPORTS D'HIVER, ORGANISER DES PIQUE-NIQUES, etc. Toujours laisser aux membres de la brigade le soin de régler les détails, afin que ce soit "leur" affaire. Certaines écoles invitent les parents à ces fêtes et ce sont les garçons qui servent les repas.

15- ECRIRE AUX PARENTS UN MOT POUR SOULIGNER LE MERITE DES BRIGADIERES QUI ACCOMPLISSENT LEUR TRAVAIL FIDELEMENT. Il ne faut pas manquer de reconnaître le travail bien fait. Lorsque des brigadiers se distinguent particulièrement, il est bon de faire paraître la nouvelle dans les journaux locaux.



Une excursion en bateau pour les brigadiers



Une parade de brigadiers

16- CONCLURE UNE ENTENTE AVEC UN CINEMA LOCAL pour que les brigadiers puissent assister, à titre d'invités, et à intervalles réguliers, à la projection de films susceptibles de les intéresser. Faire porter les ceintures et insignes en ces occasions pour faire de la publicité à la brigade et augmenter l'intérêt chez les écoliers qui aspirent à devenir brigadiers.

17- S'ARRANGER AVEC DES PROMOTEURS DE HOCKEY, BASEBALL OU AUTRE SPORT POUR QU'UNE FOIS PAR ANNEE AU MOINS IL Y AIT UNE "JOURNEE DE LA BRIGADE". Les brigadiers devraient être admis gratuitement à un match. Le privilège d'avoir un après-midi de congé pour assister à un événement sportif est très goûté des écoliers brigadiers.

18- DEMANDER A L'ASSOCIATION PARENTS-MAITRES LOCALE D'ORGANISER UN BANQUET ANNUEL POUR LES BRIGADIERS. Un comité des dames peut s'occuper de préparer et de servir le repas dans l'une des salles de l'école.

19- ORGANISER LA VISITE D'UN POSTE DE POLICE OU DE POMPIERS. Les brigadiers seront enchantés d'aller visiter un poste de police où ils pourront se renseigner sur les divers procédés de régulation de la circulation, ou un poste de pompiers où ils pourront examiner l'équipement moderne de lutte contre l'incendie.

20- ENVOYER AUX PARENTS UN BULLETIN SUR LA BRIGADE. On peut y mentionner les points mérités par l'écolier brigadier aux chapitres de la courtoisie, du sens des responsabilités, du soin de l'équipement, de la propreté, de la bonne tenue, de la ponctualité et de l'assiduité. Ces points sont accordés d'après le registre du capitaine et aussi d'après les observations personnelles du surveillant.



Une vitrine consacrée aux brigades.



Une fête pour les brigadiers ... avec l'appui des autorités locales.

DIVERSES RÉCOMPENSES POUVANT ÊTRE ATTRIBUÉES AUX MEMBRES DE BRIGADES

En montrant qu'elles savent reconnaître le travail accompli et les actes qui sortent de l'ordinaire, les autorités contribuent à stimuler l'intérêt des jeunes envers leur brigade et à en maintenir le moral. Des récompenses doivent en conséquence être attribuées au cours de cérémonies où toute l'école est présente, et ce à la fin de chaque année scolaire ou de chaque semestre.

Lorsqu'un membre de la brigade, dans l'exercice de ses fonctions, ou pendant qu'il se rend à la maison ou à l'école, sauve la vie d'une personne en danger de se faire tuer dans un accident de circulation ou fait preuve d'héroïsme en faisant plus que ce qu'on peut normalement attendre d'un écolier de son âge, il mérite une récompense quelconque, qui peut être un certificat spécial, une photo dans le journal de l'école, une mention spéciale en classe, etc.

CERTIFICAT D'APPRÉCIATION

Un certificat d'appréciation est généralement remis à tous les membres de la brigade qui ont bien accompli leur devoir pendant un semestre ou toute autre période déterminée. Ce certificat peut être présenté par le maire, le président de la Commission scolaire, le député ou un représentant du Club Automobile, au cours d'une cérémonie spéciale.

BRIGADE SCOLAIRE DE SÉCURITÉ



Certificat d'Appréciation

DÉCERNÉ À

par le
Club Automobile Québec

en reconnaissance des services rendus
à la BRIGADE SCOLAIRE de



le _____ 19__

S. Proulx
Vice-président exécutif

RALLIEMENTS NATIONAUX, RÉGIONAUX ET LOCAUX

Pour obtenir que les brigades scolaires de sécurité maintiennent à un haut degré l'efficacité de leur travail et le bon esprit il est très important que les services qu'ils rendent soient reconnus et appréciés. C'est pourquoi l'on considère comme l'un des meilleurs moyens de soutenir l'intérêt de tous la tenue de ralliements auxquels prennent part toutes les brigades d'une région, d'une province ou même d'un pays. Les membres de la brigade attendent toujours avec hâte ces rencontres extraordinaires - surtout si elles comportent des événements sportifs et des amusements divers.



Plusieurs centres envoient chaque année des délégations de brigadiers au congrès national qui se tient dans la capitale ou l'une des grandes métropoles du pays. Aux Etats-Unis, cette réunion donne lieu à Washington à un grand déploiement auquel prennent part les autorités scolaires, policières et autres, sous le patronage de l'"American Automobile Association". Un peu partout, la "Journée des Brigades scolaires" donne lieu à des réjouissances diverses, défilés, pique-niques, séances de cinéma, événements sportifs, etc.

La perspective de prendre part à ces réunions après avoir été choisi au mérite incite chaque brigadier à très bien accomplir ses devoirs. Les éducateurs reconnaissent sans peine le côté formateur de ces voyages et ils collaborent généralement avec enthousiasme à leur réalisation.



L'argent nécessaire pour défrayer le coût de ces voyages peut s'obtenir de plusieurs manières. Dans certains centres, l'Association Parents-Maîtres, les Clubs sociaux, les autorités municipales, scolaires ou gouvernementales acceptent d'apporter une contribution mais, dans la plupart des cas, les fonds proviennent de souscriptions publiques.

L'Association Parents-Maîtres ou divers autres groupements peuvent patronner des parties de cartes, des séances de vues animées, des quêtes publiques (tag day) ou d'autres moyens d'obtenir des fonds. Certaines écoles organisent elles-mêmes des séances au profit de la brigade.



Brigadiers et brigadières reçoivent des récompenses

AUTRES OCCUPATIONS de la BRIGADE SCOLAIRE

Plusieurs brigades prennent part à des activités autres que celles qui leur sont propres. Si elles sont organisées et suivies comme il faut, ces occupations contribuent à renforcer l'esprit d'équipe chez les brigadiers tout en ajoutant de l'intérêt à leur travail régulier.

LA "COUR" DE LA BRIGADE

L'une de ces occupations est l'institution d'une "cour de justice" pour la brigade. On plaide devant cette cour le cas des écoliers qui négligent les règles de sécurité ou commettent une infraction quelconque. Mais on procède de façon à renseigner et à instruire les "coupables" plutôt qu'à les punir.



CHANT THÈME DES BRIGADES SCOLAIRES



Musique: P. NORTON

Paroles: R. F. RÉGINALD, é. c.

REFRAIN

VIV' LA-BRI-GA-DE-ET-TOUS-LES-BRI-GA-DIERS - QUI-POS-TÉS-LÀ-POUR-AI-
 DÉP - NOS-PO-LI-CIERS - DÈS-LEUR-TRA-VAIL-PLEIN-DE-CI-VI-LI-TÉ - FONT-OB-SER-
 VER - LES-RÈGL'S-DE-SÉ-CU-RI-TÉ. POUR-ÊTRE-TOU-JOURS-UN-PAR-FAIT-BRI-GA-DIER -
 À-L'HEURE-SANS-FAUT'-TU-SE-RAS-BIEN-POS-É - AI-DANT-À - TRA-VER-SER
 LA-RUE-AUX-É-CO-LIERS-DON-NANT-TOI-MÊME-L'EX-EMPLE-DE-FI-DÉ-LI-TÉ!



Club Automobile Québec



BRIGADES SCOLAIRES

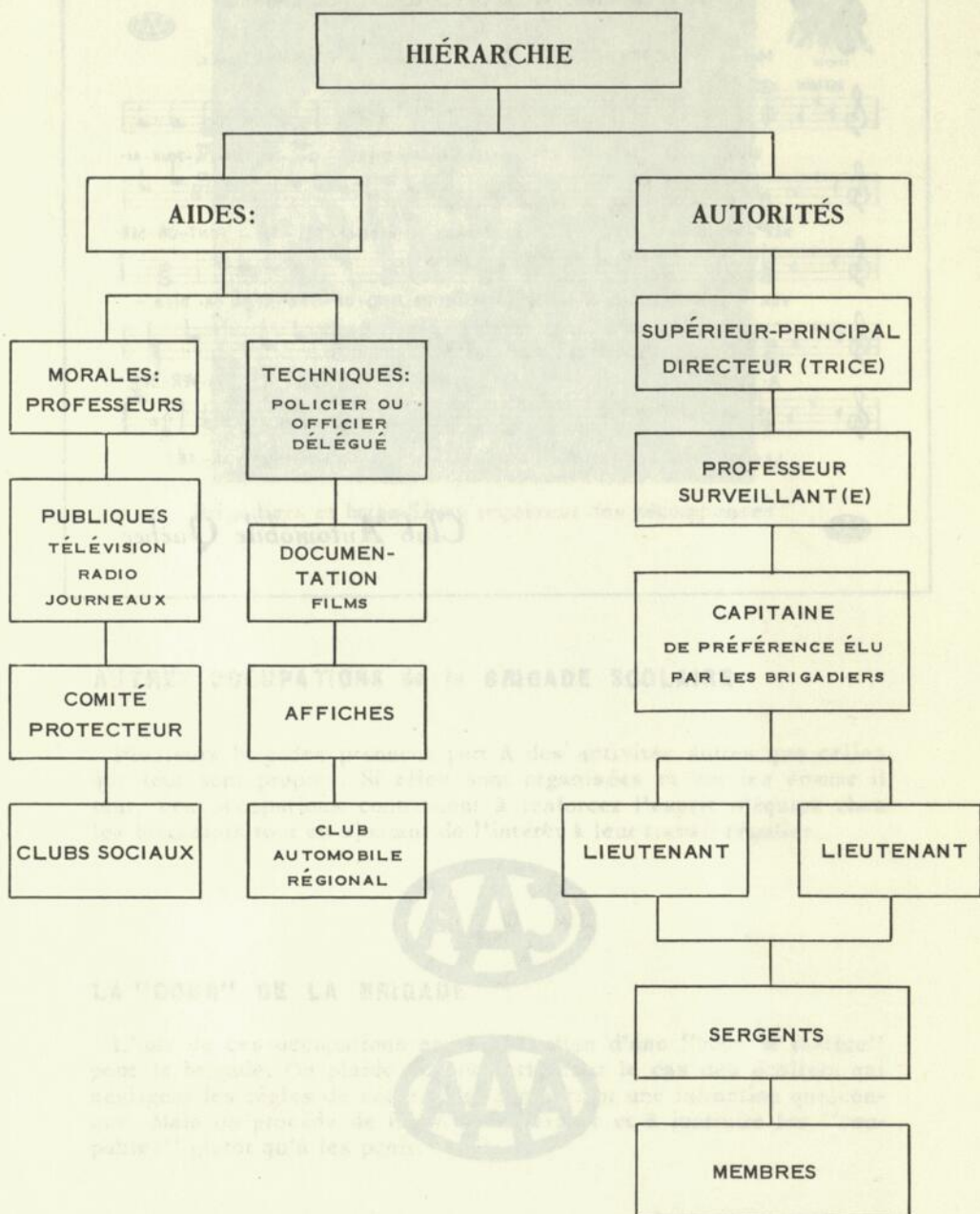


TABLE DES MATIÈRES

QU'EST-CE QU'UNE BRIGADE SCOLAIRE DE SECURITE ?	6
A QUI PROFITENT LES BRIGADES SCOLAIRES ?	9
Avantages pour les écoliers	10
Avantages pour les brigadiers	11
Avantages pour la collectivité	11
QUI DOIT PROMOUVOIR ET AIDER LES BRIGADES SCOLAIRES	12
L'école	12
Les autorités policières	12
Le Club Automobile	13
Autres organismes sociaux	13
COMMENT ORGANISER UNE BRIGADE SCOLAIRE ?	13
Obtenir l'autorisation des autorités scolaires	13
Obtenir la collaboration des groupes intéressés	14
Déterminer le nombre de brigadiers requis et les endroits qu'ils seront appelés à surveiller	14
Sélection des brigadiers	14
Obtenir le consentement des parents	15
Choix des officiers et esquisse de leurs devoirs	15
Déterminer les périodes de garde	19
Bien renseigner les brigadiers avant de les mettre en place	19
INSTALLATION DE LA BRIGADE	21
SUIVRE LES ACTIVITES DE PRES	21
RECOMPENSE AU MERITE	22
UNIFORMISER LES METHODES DE TRAVAIL	23
1- Aux postes ne requérant qu'un seul brigadier	24
Aux intersections	24
Danger des autos stationnées	26
Intersections en "T"	28
Rues à sens unique	28
2- Postes où la présence de deux brigadiers est nécessaire	29
3- Façon d'agir aux intersections exigeant trois ou quatre brigadiers	30
4- Façon d'agir lorsqu'un adulte ou un policier surveille l'intersection	31
5- Façon d'agir aux intersections ayant des feux de circulation	32

TABLE DES MATIÈRES (suite)

6- Brigade rurale de sécurité	32
7- Fonctionnement des brigades scolaires d'autobus	33
8- Situations d'urgence - Comment agir.....	35
Marche à suivre dans l'évacuation d'urgence d'un autobus scolaire	36
Marche à suivre en cas d'incendie	37
Marche à suivre en cas d'accident	37
9- Directives du brigadier à l'écopier	38
FORMATION SUPPLEMENTAIRE	38
SOIN DE L'EQUIPEMENT	39
Les ceintures - bandoulières	39
Insigne ou écusson	40
Equipement auxilaire	41
PROBLEMES QUI SE PRESENTENT FREQUEMMENT DANS L'ADMINISTRATION D'UNE BRIGADE	42
Comment enseigner aux brigadiers à rester sur le trottoir ou en bordure de rue.....	42
Que doit-on faire lorsque les "grands" refusent de collaborer avec le brigadier des classes élémentaires ?	43
Quelle sanction peut-on exercer contre les chauffeurs d'automobile qui refusent d'arrêter aux endroits où des écopiers traversent la rue ?	43
Comment doit-on considérer le cas de ceux qui refusent systématiquement de se conformer aux consignes de la brigade aux intersections ?	44
Que faire avec les membres de la brigade qui se désintéressent de leur tâche et demandent de démissionner ?	45
MOYENS D'AMELIORER LA BRIGADE DE SECURITE ?	46
DIVERSES RECOMPENSES POUVANT ETRE ATTRIBUEES AUX MEMBRES DE BRIGADES	51
Certificat d'appréciation	51
RALLIEMENTS NATIONAUX, REGIONAUX et LOCAUX	52
AUTRES OCCUPATIONS DE LA BRIGADE SCOLAIRE	54
La "Cour" de la brigade.....	54

Memo

Compagnie d'Assurance du
Club Automobile de Québec

TABLE DES MATIÈRES (suite)

6- Brigade toute de adultes	32
7- Fonctionnement des brigades scolaires d'adultes	35
8- Situations d'urgence - Comment agit	35
Marche à suivre dans l'évacuation d'urgence d'un bâtiment scolaire	36
Marche à suivre en cas d'incendie	37
Marche à suivre en cas d'accident	37
9- Directives de brigadier à l'élève	38
FORMATION SUPPLÉMENTAIRE	38
SOIN DE L'ÉQUIPEMENT	39
Les vêtements - bandouilles	39
Véhicule de secours	40
Équipement auxiliaire	41
PROBLÈMES QUI SE PRÉSENTENT FRÉQUEMMENT DANS L'ADMINISTRATION D'UNE BRIGADE	42
Comment motiver vos brigadiers à rester sur le poste au moment de l'ex	42
Que doit-on faire lorsque les "grands" refusent de collaborer avec les brigadiers des classes élémentaires ?	43
Quelles sanctions pouvez-vous exercer contre les "maîtres" d'automobile qui refusent d'être au service de vos élèves traversant la rue ?	43
Comment faut-il considérer le cas de ceux qui refusent systématiquement de se conformer aux conseils de la brigade sur intersections ?	44
Que faire avec les membres de la brigade qui se désintéressent de leur tâche et manquent de dynamisme ?	45
MOYENS D'AMÉLIORER LA BRIGADE DE SÉCURITÉ ?	46
DIVERSES RÉCOMPENSES POUVANT ÊTRE ATTRIBUÉES AUX MEMBRES DE BRIGADES	51
Certificat d'appréciation	51
RALLIEMENTS NATIONAUX, RÉGIONAUX ET LOCAUX	52
AUTRES OCCUPATIONS DE LA BRIGADE SCOLAIRE	54
La "Com" de la brigade	54

Gracieuseté de la

**Compagnie d'Assurance du
Club Automobile de Québec**



B N Q



C 000 150 554



150554